

N° 61
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Annexe au procès-verbal de la séance du 23 novembre 1981.

A V I S

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1982, adopté par l'Assemblée Nationale.

TOME VI

Défense

SECTION « FORCES TERRESTRES »

Par M. Jacques CHAUMONT,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Emile Didier, Jacques Ménard, vice-présidents ; Serge Boucheny, Michel d'Aillières, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel Alloncle, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Charles Bosson, Yvon Bourges, Raymond Bourguine, Louis Brives, Michel Caldaguès, Jacques Chaumont, Georges Constant, Jacques Delong, Jean Desmarets, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Gérard Gauzi, Lucien Gautier, Jacques Genton, Alfred Gérin, Marcel Henry, Christian de La Malène, Edouard Le Jeune, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Philippe Madrelle, Louis Martin, Pierre Matraja, Jean Mercier, Pierre Merli, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Mme Rolande Perlican, MM. Robert Pontillon, Roger Poudonson, Edouard Soldani, Georges Spénale, Albert Voilquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 450 et annexes, 470 (annexe 44), 473 (tome III) et in-8° 57.
Sénat : 57 et 58 (annexes 42 et 43) (1981-1982).

Loi de finances. — Armée de terre - Défense nationale - Service national.

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION	4
PREMIÈRE PARTIE. — LES CONSÉQUENCES POUR NOTRE SÉCURITÉ ET POUR L'ORGANISATION DE NOTRE DÉFENSE DES ÉLÉMENTS NOUVEAUX EN MATIÈRE DIPLOMATIQUE, POLITIQUE, STRATÉGIQUE ET MILITAIRE	5
Première donnée. — L'effort militaire soviétique et ses conséquences politiques	7
1. Un effort militaire général et intense	7
2. Les stratégies qu'autorisent d'ores et déjà les résultats d'un tel effort	8
Deuxième donnée. — Les modifications de l'équilibre eurostratégique et le risque de tension qui en résulte	8
1. La rupture de l'équilibre global des forces en Europe en raison notamment de la supériorité de l'URSS dans le domaine eurostratégique	9
2. Les difficultés inhérentes au rétablissement de l'équilibre eurostratégique ...	10
3. Les tensions à redouter de la situation actuelle ainsi que de la « double décision » de l'Organisation intégrée de l'O.T.A.N. de décembre 1979	11
Troisième donnée. — Les interrogations quant à la détermination de nos alliés	12
1. Les interrogations sur la détermination de nos alliés européens	12
2. Les interrogations sur la détermination des Etats-Unis	12
3. L'engagement des Etats-Unis vis-à-vis de la défense des Nations de l'Ouest européen	13
Quatrième donnée. — La multipolarité et l'instabilité d'un monde en crise d'identité ne menacent pas seulement notre sécurité économique	14
Cinquième donnée. — Vers l'acceptation de la guerre nucléaire possible : la doctrine militaire soviétique et les moyens nouveaux qui la servent ; les nouveaux moyens américains et le glissement de la théorie de la « riposte graduée »	14
1. Vers l'acceptation par les Etats-Unis et par l'U.R.S.S. de l'idée de la guerre nucléaire possible	14
2. La doctrine et les moyens nucléaires nouveaux de l'U.R.S.S. : l'acceptation de la guerre nucléaire	15
3. La doctrine et les moyens nucléaires des Etats-Unis : la prétention à la maîtrise de la guerre nucléaire	15

Première conséquence. — La nécessaire prise de conscience des risques encourus et l'indispensable affirmation de la volonté politique de les assumer	16
1. L'indispensable continuité dans la fermeté à l'égard du non respect par l'U.R.S.S. de certaines des règles élémentaires de la détente malgré les difficultés à prévoir à la suite du soutien apporté par le gouvernement à la « double décision » de décembre 1979 de l'organisation intégrée de l'O.T.A.N. ...	16
2. La nécessaire affirmation de la défense comme une priorité nationale malgré les multiples pressions hostiles à un tel choix	17
3. Une action diplomatique orientée avec réalisme vers la recherche de la Paix .	17
Deuxième conséquence. — La recherche de l'aptitude à conjurer le risque de défaite sans guerre	18
1. La revalorisation de l'esprit de défense	18
— La durée du service national doit être maintenue à un an	19
— La défense civile doit devenir une préoccupation majeure	19
2. La revalorisation de l'aspect militaire de la dissuasion : le développement d'une capacité de frappe en second	20
Troisième conséquence. — Le nécessaire effort d'adaptation de notre Armée de Terre à des risques auxquels elle est actuellement mal préparée	21
1. Le durcissement et la dispersion des entrepôts, des stocks et des centres de commandement	21
2. La réduction des délais de mise sur pied et de desserrement des unités	21
3. L'insuffisance des moyens d'autodéfense antiaérienne rapprochée des unités	21
4. L'adaptation au danger N.B.C.	21

DEUXIÈME PARTIE : APPRECIATIONS GENERALES ET PARTICULIERES SUR LE PROJET DE BUDGET POUR 1982 DE LA SECTION FORCES TERRESTRES	23
I. — Présentation générale du budget	25
A. La part du budget de la défense dans la richesse nationale	25
B. Le contenu financier du budget de l'Armée de terre	26
II. — Les objectifs physiques du projet de budget pour 1982 de l'Armée de terre	28
A. Les rémunérations et charges sociales	28
B. L'alimentation	28
C. La vie courante	28
D. Le couchage, l'habillement, le campement et l'ameublement	30
E. Les activités	30
1. Les réalisations prévues	30
2. L'entraînement	31
3. L'instruction	31
4. Les exercices en terrain libre	32
F. Les munitions d'instruction	32
G. L'entretien programmé des matériels	33
H. Les matériels d'armement	33
1. Les fabrications	33
2. Les munitions de guerre	34
3. Les études d'armement	35
I. L'infrastructure	35
1. Les constructions neuves et les rénovations	35
2. L'entretien des immeubles	36

II. — Les mesures nouvelles concernant le service national	37
A. Les mesures financières	37
B. Les mesures concernant la vie dans les unités et le régime des permissions ..	38
C. Les mesures concernant les modalités d'appel sous les drapeaux	39
D. Les droits et libertés	39
Conclusion de la deuxième partie	41

TROISIÈME PARTIE : L'ADAPTATION DES UNITÉS DE L'ARMÉE DE TERRE AU COMBAT EN ATMOSPHERE CONTAMINÉE PAR DES MOYENS CHIMIQUES	43
Introduction : raison du choix de ce thème de réflexion	43
I. — La menace chimique	44
A. L'actualité de la menace	44
B. Les « avantages » de l'arme chimique pour un agresseur éventuel	45
C. Les armes chimiques et la doctrine stratégique soviétique	46
D. L'importance des moyens chimiques dans l'armée soviétique	46
E. Quelques observations sur les modalités d'emploi des moyens chimiques ..	48
II. — L'Armée de Terre française face à la menace chimique	50
A. Remarque liminaire : l'exclusion de la menace nucléaire et de la menace bactériologique	50
1. L'exclusion de la menace nucléaire	50
2. L'exclusion de la menace bactériologique	52
B. Généralités : la prise en compte de la menace chimique dans l'Armée de terre	52
C. Le niveau individuel : la protection, la détection et la décontamination sur l'homme : forces et faiblesses	53
D. Les véhicules : la protection, la détection et la décontamination sur les véhicules : forces et faiblesses	55
E. Les moyens collectifs : la protection, la détection et la décontamination au niveau des moyens collectifs : forces et faiblesses	56
F. Les dispositions tactiques	57
G. La remise en condition	58
Conclusions de la troisième partie : l'indispensable développement de moyens chimiques offensifs de riposte	60
Examen en Commission et conclusions générales	62

INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

L'appréciation de l'effort consenti en faveur de la Défense nationale ne peut être appréciée qu'au regard de l'environnement international et stratégique de la Nation. C'est cet environnement que, chaque année, votre Rapporteur s'efforce de décrire. On se limitera donc dans la **Première Partie** de ce Rapport, à l'évocation de cinq données dont la prise en compte des diverses conséquences apparaît indispensable.

Dans la **Seconde Partie**, nous examinerons les crédits consacrés à la section force terrestre du budget des armées. La présentation des chiffres — si habile soit-elle — ne doit pas faire illusion. *Les retards en matière d'équipement s'accumulent. Les dépenses de fonctionnement sont manifestement sous-estimées.*

Dans la **Troisième Partie**, il nous est apparu utile d'étudier l'état actuel de nos moyens face à un risque : celui d'un combat dont certains déroulements auraient lieu en *atmosphère contaminée par des produits chimiques.*

PREMIÈRE PARTIE

**LES CONSÉQUENCES POUR NOTRE SÉCURITÉ
ET L'ORGANISATION DE NOTRE DÉFENSE
D'ÉLÉMENTS NOUVEAUX EN MATIÈRE DIPLOMATIQUE,
POLITIQUE, STRATÉGIQUE ET MILITAIRE**

Première donnée

**L'effort militaire soviétique
et ses conséquences politiques**

**1. — *L'effort militaire poursuivi sans relâche par l'U.R.S.S.
depuis une décennie est préoccupant***

Les chiffres sont là :

Quatre millions huit cent mille hommes ; 180 divisions, 54.000 chars ; 20.000 pièces d'artillerie ; 5.200 hélicoptères dont une part croissante sont des hélicoptères d'assaut ; 3.500 bombardiers tactiques ou chasseurs bombardiers sur le seul théâtre européen ; un arsenal nucléaire stratégique de 7.000 têtes ; 1.398 lanceurs d'engins internationaux sol-sol ; 950 lanceurs d'engins intercontinentaux emportés par des sous-marins ; 156 bombardiers à long rayon d'action ; 250 lanceurs « eurostratégiques » SS20 à trois têtes chacun ; 400.000 tonnes de produits chimiques militaires ; une Marine qui, en dix ans, est passée de l'état d'une Marine de défense côtière à celui de la seconde flotte de surface du monde ; la première flotte de sous-marins qui ait jamais existé en temps de paix ; une industrie d'armement qui, occupant 40 millions de mètres carrés, a augmenté de 34 % depuis 1970 ; un programme sans précédent d'enfouissement et de durcissement des installations vitales militaires mais aussi civiles et industrielles du pays...

Dans presque tous les domaines, le Pacte de Varsovie a acquis une *nette supériorité* sur les forces des pays membres de l'Alliance Atlantique. En *effectifs* : un million de plus. En *artillerie* : deux fois et demi plus. En *chars* : trois fois plus. En *avions tactiques* : deux fois plus. En *sous-marins d'attaque* : deux fois plus. En *forces stratégiques* : environ 30 % en plus.

Cette supériorité numérique s'accompagne d'une parité, et parfois d'une supériorité, quant à la *qualité* des armements et des systèmes d'armes.

2. — *Un tel effort est inquiétant par la volonté politique qu'il exprime et par les stratégies politiques qu'il autorise désormais*

La « prudence » réputée traditionnelle de la diplomatie soviétique a surtout été sensible de 1962 à 1975. Elle est de moins en moins un acquis intangible. Elle évolue vers un activisme croissant. La doctrine soviétique ne fonde plus seulement ses espoirs sur les partis communistes locaux. Elle met en avant « le devoir international » de l'U.R.S.S. et de ses alliés de soutenir les « forces progressistes ». L'évolution des faits suit celle de la doctrine : pénétration croissante en Afrique, où stationnent quelque 40.000 militaires de Cuba ou des pays de l'Est et où se tisse un réseau dense d'accords de coopération militaire (1) ; soutien direct aux « mouvements de libération » les plus divers dans le Tiers-Monde ; renforcement très net de la coopération politique et militaire avec la Syrie, la Libye, le Yémen du Sud et l'Éthiopie ; soutien actif aux tentatives de renversement de régimes établis dans le Tiers-Monde et à leur remplacement par des factions plus radicales et plus dépendantes ; invasion du Cambodge par l'allié vietnamien ; invasion directe de l'Afghanistan par l'Armée Rouge elle-même.

A l'égard de l'Europe elle-même, la stratégie soviétique est de plus en plus brutale ainsi qu'en témoigne la campagne contre la « bombe à neutrons » et la campagne d'intimidation et de désinformation contre le projet de déploiement éventuel en 1983 de nouveaux missiles américains.

Deuxième donnée

**Les modifications
de l'équilibre eurostratégique et le risque de tension extrême
qui en résulte**

L'effort militaire de l'U.R.S.S. parallèlement au relâchement de l'effort des pays occidentaux ont conduit à la rupture de l'équilibre stratégique en Europe.

(1) De 1972 à 1978, l'aide militaire de l'U.R.S.S. à l'Afrique est passée de 55 millions de dollars à 240 millions.

1. La traditionnelle infériorité en armements conventionnels de défense des pays de l'Europe de l'Ouest face au Pacte de Varsovie était jusqu'à ces dernières années compensée par la supériorité qualitative des armements occidentaux, par la supériorité dans le domaine nucléaire tactique et, enfin, par un équilibre dans le secteur des armes eurostratégiques.

C'est cette situation mutuellement dissuasive que l'effort d'armement soviétique a profondément modifié.

— *La supériorité du Pacte de Varsovie en armements conventionnels s'est confirmée (elle varie de 1 à 2 à 1 à 5 selon les types d'armes) en même temps qu'un effort remarquable a été accompli pour aboutir à une parité, voire une supériorité quant à la qualité des matériels et des systèmes d'armes.*

— *L'avantage qualitatif et quantitatif des forces de l'O.T.A.N. dans le domaine des moyens nucléaires tactiques n'est plus significatif. A cet égard, la mise en place prochaine par l'U.R.S.S. d'une nouvelle génération de missiles balistiques à courte portée (SS21, 22 et 23) constituera un nouveau facteur de déséquilibre.*

— *Enfin, l'équilibre des moyens eurostratégiques a été bouleversé par la mise en place d'un nombre croissant (environ 270) de fusées SS20, mobiles, rechargeables, opérationnelles sans préavis et susceptibles de mener, ou de rendre crédibles à plus ou moins court terme sur les arrières des pays européens de l'Alliance Atlantique, des actions anti-force relativement sélectives par la précision du vecteur, et la diminution de la puissance des charges qu'autorise cette précision.*

C'est ainsi, qu'avec les SS20, le nombre des têtes nucléaires à vocation eurostratégique dont dispose l'U.R.S.S. aurait augmenté de 56 % depuis 1977, ce qui fait apparaître selon l'Institut stratégique de Londres, une *supériorité de 1 à 3,3 de l'U.R.S.S.* dans ce domaine précis. Le déséquilibre ainsi créé par l'U.R.S.S. est d'autant plus grave que, reposant sur des avions et des sous-marins les moyens eurostratégiques dont disposent les pays de l'O.T.A.N. sont, en outre, *soit plus vulnérables, soit moins crédibles* que ceux qui sont déployés sur l'immense et profond territoire de l'U.R.S.S.

Les SS20, les Backfire et les divers moyens eurostratégiques nouveaux dont s'est dotée l'U.R.S.S. permettront de plus en plus des stratégies variées d'intimidation — voire d'action — *inacceptables pour le libre arbitre des Nations de l'ouest européen.*

2. Des actions pour rétablir un équilibre mutuellement dissuasif s'imposent dans les plus brefs délais. Votre Rapporteur doute cependant que la « double décision » de l'Organisation intégrée de l'O.T.A.N. prise le 12 décembre 1979 permette de rétablir un équilibre mutuellement dissuasif.

Les fusées Pershing II et les missiles de croisière constituent en effet une réponse peu appropriée à la menace que font peser les nouvelles capacités eurostratégiques de l'U.R.S.S. sur l'Europe occidentale. La solution au problème posé, c'est-à-dire la menace d'une attaque préventive, réside dans le développement en Europe d'une capacité de frappe « en second » susceptible de survivre à une telle attaque et, partant, d'en rendre la menace vaine. Les Pershing, les missiles de croisière, sont des armes redoutables par leur invulnérabilité en vol et leur capacité à détruire des sites militaires très protégés, mais ils sont peu mobiles au sol et, de ce fait, peuvent constituer des cibles supplémentaires pour les SS20. Ils n'ont donc pas le caractère exclusif d'une capacité de frappe en second.

Leur déploiement conférerait cependant aux Etats-Unis la capacité de réduire préventivement, à partir de bases situées en dehors de leur sanctuaire national et à proximité relative de celui de l'U.R.S.S. l'essentiel des sites militaires protégés répartis sur toute la profondeur du dispositif du Pacte de Varsovie. L'U.R.S.S. ne dispose pas de possibilités équivalentes à l'encontre du territoire des Etats-Unis et l'acquisition sans contrepartie d'une telle capacité peut être considérée comme un avantage manifeste pour les Etats-Unis en cas de gesticulation nucléaire du type de la crise de Cuba, alors que les nouvelles armes eurostratégiques soviétiques ne menacent « que » les installations militaires de l'Europe occidentale. Celles-ci — à l'exclusion de celles de la France et, dans une moindre mesure, de la Grande-Bretagne — ne constituent, qu'on le veuille ou non, qu'un « système avancé » de la défense du sanctuaire national des Etats-Unis. Le déploiement des Pershing II et autres G.C.L.M. permettrait aux Etats-Unis de faire planer sur le territoire même de l'U.R.S.S. une menace directe de destruction d'une partie du « système central » soviétique. Une telle menace est d'autant plus redoutable pour l'U.R.S.S. que sa mise à exécution acculerait l'Union Soviétique à situer sa riposte sur le territoire même des Etats-Unis et à prendre ainsi le risque incalculable de franchir dans l'échelle de la terreur un niveau décisif, proche de celui de la destruction mutuelle assurée. L'inégalité des données du chantage nucléaire sera renforcée par la différence de délai de réaction que conférerait aux deux protagonistes l'écart entre le temps de vol — très court — des Pershing basés en

Europe vers l'U.R.S.S. et celui — sensiblement plus long — des missiles stratégiques soviétiques vers les Etats-Unis. La prise en considération de la dizaine de minutes de différence entre les deux salves pourrait être décisive dans le jeu de la dissuasion et dans la gestation du choix entre l'irréversible et la capitulation.

Le déploiement des Pershing et des missiles de croisière serait un échec pour l'U.R.S.S. A cela deux raisons.

La première est de nature politique. L'installation effective des Pershing II et des missiles de croisière G.C.L.M. en Europe soulignerait d'autant plus la cohésion de l'Alliance Atlantique que l'U.R.S.S. a multiplié les moyens d'intimidation pour tenter de dissuader les Etats européens concernés d'accepter des nouvelles armes sur leur sol.

La seconde résulte de la prise en considération des faiblesses actuelles de la dissuasion américaine. Les Pershing II permettraient aux Etats-Unis de diversifier leurs possibilités d'action anti-force sur le territoire de l'U.R.S.S. alors que pour quelques années encore, les moyens anti-force dont ils disposent, fondés sur des missiles fixes en silo, deviennent vulnérables aux dernières générations de missiles stratégiques soviétiques et que l'essentiel de leur capacité de « frappe en second » repose sur des sous-marins nucléaires dont les missiles ne sont pas encore assez précis pour avoir une vocation anti-force et sont, de ce fait, d'un emploi a priori moins crédible.

3. Déséquilibre *inacceptable* créé d'ores et déjà par l'U.R.S.S., d'un côté. *Perspective d'un autre déséquilibre en riposte dont on comprend qu'il puisse apparaître comme peu acceptable pour l'U.R.S.S., de l'autre côté. Les conditions d'une détente et d'une coopération équilibrées en Europe paraissent gravement compromises et il n'est pas exclu que l'on ne s'achemine vers une période de tension extrême dont l'enjeu sera le libre arbitre des Nations de l'Ouest européen.* La France est d'ores et déjà concernée — au même titre que ses partenaires — par les tensions montantes que provoquera cette affaire.

D'abord, parce que les SS20 et les Backfire sont tout autant tournés contre la France que contre la R.F.A., l'Italie ou la Grande-Bretagne.

Ensuite, parce que la France ne peut pas se désintéresser de la sécurité et de l'indépendance de ses voisins. Le Président de la République l'a récemment rappelé à juste titre.

Enfin, — et cet élément est nouveau — parce que le Président de la République, bien que la France n'appartienne pas à l'Organisation intégrée de l'Alliance Atlantique, a pris directement parti dans cette affaire en appuyant publiquement la décision de l'O.T.A.N. du 12 décembre 1979.

Troisième donnée

Les interrogations quant à la détermination de nos alliés

Face à l'assurance croissante de la diplomatie soviétique, *les pays membres de l'Alliance atlantique*, au-delà de la diversité souhaitable des politiques étrangères qu'ils poursuivent, *ne donnent pas une impression de solidarité, de solidité et de cohérence.*

1. — *Les interrogations sur la détermination de nos alliés européens*

La montée d'un « pacifisme » à sens unique est inquiétante. A cet égard le succès de la manifestation du 10 octobre 1981 en R.F.A. est tout aussi révélateur que la majorité avec laquelle a été acquise une résolution favorable à un désarmement nucléaire unilatéral au Congrès du Parti travailliste de septembre 1981. Les aspirations libérales de la Pologne ne sont paradoxalement d'ailleurs pas sans influence sur le développement de tels mouvements dans l'ensemble de l'Europe occidentale. Elles peuvent en effet laisser à penser à une frange importante des opinions politiques que la liberté et la contestation sont possibles dans le cadre du bloc communiste et qu'elles s'y répandront pur le bien de la paix. Pour des raisons variables la situation n'est guère plus satisfaisante dans les autres pays européens membres de l'Alliance. La France, dans l'immédiat, ne semble pas sensible à cette crise. Votre Rapporteur est convaincu que *cela est dû à la politique d'Indépendance poursuivie par le Général de Gaulle.* Autre chose est d'avoir sur son territoire des armements nucléaires étrangers, sous clé étrangères, même si ces étrangers sont des alliés ou des amis. Autre chose est d'avoir sur son sol des *armes nationales, servies par des forces nationales et dont l'emploi ne dépend que de la volonté nationale.*

2. — *Reste l'allié américain*

L'administration Reagan s'est tout à la fois engagée dans un effort de défense important et dans une *politique étrangère de ferme « containment ».*

On peut cependant *s'interroger sur la pérennité de l'effort de défense engagé*. Certains excès et certaines analyses d'un pessimisme dirigé sur le potentiel militaire de l'U.R.S.S. ne produiront-ils pas des réactions de rejet dans un domaine où la continuité de l'effort importe autant que son ampleur.

Sur le plan diplomatique, on peut craindre en parallèle que certains aspects de la politique reaganienne ne soient excessifs dans leur manichéisme et qu'ils ne provoquent des réactions de refus dans nombre de pays du Tiers-Monde, brutalement acculés à avoir à choisir entre le « bien » : Washington et le « mal » : Moscou.

3. — *Quid enfin de la crédibilité de l'engagement des Etats-Unis à l'égard des nations européennes ?*

La décision de modernisation des forces nucléaires de théâtre peut être a priori considérée comme rassurante. Elle confère aux Etats-Unis un moyen de désanctuariser le territoire soviétique à partir de moyens installés en Europe. De ce fait, *elle établit un « couplage » entre les systèmes avancés des Etats-Unis en Europe et le territoire même des Etats-Unis d'Amérique. Ce « couplage » peut paraître identifier la défense de l'Europe de celle du territoire national américain et rendre, de ce fait, peu probable l'hypothèse d'un conflit limité en Europe.*

Il importe cependant de ne pas perdre de vue que les fusées Pershing II et autres missiles de croisière G.C.L.M. sont des armes de « tir en premier » (ou de dissuasion), vulnérables à une première frappe adverse et qui, qu'on le veuille ou non, s'inscrivent dans une doctrine de gradation de la riposte (ou de la dissuasion).

Il reste, malgré le « couplage » que pourront paraître réaliser les Pershing entre le « système central » américain et les « systèmes avancés » dont disposent (ou disposeront) les Etats-Unis en Europe que *l'évolution des armes et surtout des vecteurs nucléaires fait, qu'il est dans la nature inexorable des choses que de glaciis indispensable à la sécurité des Etats-Unis, l'Europe puisse devenir, en cas de tension extrême, un champ de test des intentions réelles et du degré de détermination des deux superpuissances.*

Au-delà de ces considérations stratégiques dont il est sans doute possible de discuter à l'infini, il convient enfin de ne pas mésestimer à l'isolationnisme toujours sous-jacent de la classe politique et de l'opinion publique aux Etats-Unis.

A cet égard, la presse américaine est révélatrice de la *lassitude justifiée d'une partie de l'opinion publique et des politiques américains à l'égard des attermolements d'une Europe très sévèrement jugée pour ne pas respecter les modestes engagements financiers qu'elle a souscrits en matière de défense dans le cadre de l'Alliance atlantique et qui, après avoir réclamé un engagement américain plus direct pour sa défense, en conteste le bien fondé par un mouvement moins pacifiste qu'anti-américain.*

Quatrième donnée

La multipolarité et l'instabilité d'un monde en crise d'identité

La rivalité directe ou médiatisée entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S. qui réapparaît comme une sorte de nouvelle guerre froide en de nombreux points de la planète, ne doit pas faire oublier une constatation d'évidence : la multipolarité de ce monde. Cette évolution — heureuse en soi — n'en est pas moins source de déséquilibres et de tensions.

Ce point a bien souvent été développé dans de multiples travaux de votre Commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées. Il semble donc inutile d'y revenir dans le cadre particulier du présent Rapport.

Cinquième donnée

La doctrine stratégique de l'U.R.S.S., de refus de la dissuasion et de la guerre totale, est servie par des moyens nouveaux, alors que la théorie américaine de la graduation de la riposte s'affine et repose sur des armes de plus en plus sophistiquées

1. Comme nous le soulignons depuis plusieurs années, nombre d'éléments incitent à penser que *l'on glisse insensiblement du concept de dissuasion nucléaire fondé sur l'équilibre de la terreur et le caractère apocalyptique et inacceptable du risque nucléaire à un système qui paraît exclure de moins en moins la possibilité de mener, maîtriser et si possible gagner une guerre nucléaire.*

Cette évolution découle des très grands progrès réalisés *tant par les Etats-Unis que par l'U.R.S.S.* dans le domaine de la précision des vecteurs nucléaires en même temps que dans celui de la diminution des dommages collatéraux des charges qu'ils emportent.

Cette évolution est considérable car *on passe insensiblement de la notion de dissuasion garant de la non-guerre à celle de la possibilité d'une guerre nucléaire engagée.*

2. Cela est vrai pour *l'U.R.S.S.* *L'U.R.S.S. n'a jamais pris en compte les théories occidentales de la « riposte graduée » ou de la dissuasion. Le nucléaire est considéré par les penseurs militaires soviétiques comme une arme d'emploi et de rupture privilégiée, à utiliser d'emblée par surprise au niveau stratégique.*

Les moyens de l'Armée Rouge — et cela est nouveau — donnent une plus grande crédibilité à cette doctrine. Les nouvelles générations de missiles stratégiques et eurostratégiques de l'U.R.S.S. peuvent paraître à même de mener sans préavis des actions pouvant détruire le potentiel industriel, politique ou militaire de l'adversaire avec des dommages collatéraux relativement réduits pour les populations civiles. Dans le même temps, et dans l'hypothèse d'un conflit total considéré comme possible par les stratèges soviétiques, l'U.R.S.S. met en place un programme de protection des installations militaires, économiques et civiles d'une exceptionnelle ampleur.

3. Une telle évolution vers l'acceptation de la guerre nucléaire est *également perceptible aux Etats-Unis.*

Selon des phases doctrinales bien connues, la doctrine militaire des Etats-Unis a évolué du concept de « destruction mutuelle-assurée », vers celui de « riposte graduée » qui, depuis la « Directive 59 » de l'Administration Carter, prévoit la graduation et la *sélectivité* de la riposte à *partir du territoire même des Etats-Unis* d'où, après celles des « systèmes avancés », pourraient être conduites des actions nucléaires sélectives sur le territoire de l'adversaire.

Les nouveaux programmes de défense des Etats-Unis privilégient, en application de cette évolution doctrinale, les armements susceptibles de mener des actions anti-forces, tant à partir de l'Europe que du *territoire même des Etats-Unis*, Pershing II; Cruise Missile; Trident M5 emporté par les nouvelles générations de S.N.L.E. améri-

cains ; Missile MX dont la configuration définitive fait encore l'objet de débat animé.

L'ensemble de ces données implique des conséquences immédiates sur l'organisation de notre sécurité.

Première conséquence

La prise de conscience des risques encourus et la volonté politique de les assumer

La prise de conscience des lourdes menaces que recèlent les données qui précèdent ne devrait pas être sans conséquences sur la *volonté politique* du gouvernement. Cela à trois niveaux au moins.

1. — La fermeté à l'égard du non-respect par l'U.R.S.S. de certaines règles élémentaires de la détente

Votre Rapporteur a, en son temps, déploré les faiblesses du précédent gouvernement dans ses réactions à l'invasion de l'Afghanistan ainsi que le flou élaboré de ses positions relatives aux conséquences à tirer de la rupture de l'équilibre eurostratégique par l'U.R.S.S. *Le Chef de l'Etat et son Premier Ministre ont, l'un et l'autre, publiquement et fermement dénoncé la situation de déséquilibre créée par le déploiement des SS20 et soutenu la « double décision » de l'O.T.A.N. du 12 décembre 1979.*

Cette prise de position en faveur d'une décision *justifiée dans son principe mais, dont les modalités sont peu appropriées à la menace*, comporte des risques. En premier lieu celui que l'un des Super-Grand ne veuille faire prendre en compte notre force de dissuasion dans les futures négociations de limitation des armements en Europe.

Or il est clair que la force de dissuasion française est un système central, stratégique, indépendant et national qui ne peut être l'objet d'aucune négociation qui porterait sur les forces de théâtre.

La dérive atlantiste de notre politique étrangère amorcée depuis plusieurs années, et apparemment amplifiée depuis six mois, risque *d'affecter la crédibilité, voire la nécessaire modernisation, d'une dissuasion nationale et indépendante, dont la doctrine d'emploi se doit d'exclure toute idée de graduation dans l'emploi.*

2. — *L'affirmation de la défense comme une priorité nationale*

On l'a vu, le monde des quelques années à venir sera un monde instable et dangereux. On l'a vu également, *la France, sauf à renoncer à son identité et à son libre arbitre, ne devra en dernier ressort compter que sur elle-même pour conjurer les risques qui s'amoncellent à l'horizon des années 82-85.* La conséquence de cette situation est sans ambiguïté. *Il conviendra de continuer de consacrer en termes réels une part croissante de la richesse nationale à la modernisation et à l'adaptation de notre outil de défense.*

Un tel choix sera difficile à tenir et il impliquera des arbitrages courageux.

La crédibilité internationale du Gouvernement mais aussi la réalité de l'indépendance de la Nation dépendront de la réponse qui sera donnée à cette question. Dès lors, il apparaît inquiétant qu'en 1982 la croissance du budget militaire soit nettement inférieure à celle de la moyenne des budgets civils : + 17,6 % contre 29,2 %. *La part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat diminue. Il s'agit là — compte tenu des circonstances internationales et de la prétention à la fermeté affichée par le nouveau gouvernement — d'un très inquiétant renversement de tendance.*

3. — *Une action diplomatique orientée vers la recherche de la Paix*

La fermeté ainsi que l'acceptation du prix politique et budgétaire dont il faudra la payer ne sont pas exclusifs d'une *action diplomatique qui doit avoir pour priorité la recherche de la paix par la contribution à la réduction des causes de conflit.*

Cette action concerne avant tout les relations Est-Ouest.

Cependant la priorité que semble vouloir donner le Gouvernement au développement des relations Nord-Sud et ses ouvertures vers certains pays « progressistes » du Tiers-Monde peut marquer un retour aux grandes orientations qui étaient celles de notre Diplomatie pendant la première décennie de la V^e République. Une telle orientation, en même temps qu'elle est conforme à l'impulsion généreuse et réaliste que le Général de Gaulle avait su donner à l'action internatio-

nale de la France, permettrait de corriger et de compenser en partie le manichéisme ainsi que les excès doctrinaux de la politique étrangère du Président Reagan. La lutte contre le sous-développement, l'ouverture à toutes les expériences originales de développement, la relance, sur des bases plus audacieuses, de l'aide aux pays les moins développés, le soutien, dans le respect du libre arbitre des pays concernés, aux initiatives locales visant à réduire les conflits dans le Tiers-Monde sont autant d'éléments qui peuvent contribuer de manière décisive à atténuer les tensions Est-Ouest et qu'il convient de privilégier sans a priori ni parti pris.

Parallèlement, il serait opportun — dans le cadre d'une volonté politique de garantir les conditions de la sécurité de la Nation — de réactiver les plus constructives des négociations sur la limitation des armements. A cet égard, les propositions de 1979 de M. Valéry Giscard d'Estaing à la Session Spéciale des Nations Unies constituent une base de départ que le Gouvernement actuel aurait tort de ne pas prendre en compte.

Deuxième conséquence

La recherche de l'aptitude à conjurer le risque de défaite sans guerre

Les moyens eurostratégiques dont se dote actuellement l'U.R.S.S., ainsi que le développement corrélatif des mouvements « pacifistes » permettent d'accréditer l'idée de défaite sans guerre. La menace de recours à des actions antiforce relativement sélectives pourrait s'intensifier, plaçant le menacé devant le dilemme : initiative du déclenchement de l'apocalypse ou capitulation. Un tel contexte fait apparaître deux priorités de notre politique de défense.

1. — La revalorisation de l'esprit de défense

L'esprit de défense est l'un des éléments déterminants de toute politique de dissuasion. Face aux très vives tensions que l'*indispensa-*

ble rétablissement d'un équilibre mutuellement dissuasif impliquera dans toute l'Europe occidentale, *il est probable que l'esprit de défense du pays soit mis à l'épreuve*. Dès lors, sa consolidation doit être une priorité. La consolidation de l'esprit de défense est une entreprise ambitieuse, multiforme et délicate car elle ne doit engendrer ni réaction de refus, ni accusation de militarisme. Une telle entreprise comporte assurément une *dimension sociale*. Car pour vouloir se défendre il faut avoir quelque chose à défendre et, à cet égard, le progrès social et la lutte contre le chômage participent à l'esprit de défense. L'*éducation* est un élément trop souvent oublié de l'esprit de défense, de même que l'*information*. Qu'il soit également permis à votre Rapporteur de mettre en exergue deux autres éléments importants de l'esprit de défense : le service national et la défense civile.

Un *service national* élargi développant la responsabilité de défense du Citoyen soldat mais aussi la contribution du Citoyen à la sécurité nationale au sens le plus large voire même à l'harmonie du cadre de vie, participerait de façon décisive à l'esprit de défense si son efficacité n'est pas obérée par des concessions démagogiques quant à la durée d'un tel service qui, pour être efficace à la défense de la Nation, ne peut être inférieure à une année. De même l'*organisation* d'un tel service implique une *discipline certaine* qui ne doit pas être diluée au sein d'organismes consultatifs qui risqueraient de doubler une hiérarchie qui doit demeurer responsable et, partant, unique.

Le Gouvernement a bien voulu reprendre à son compte la notion de Citoyen soldat. Cette notion était la base du Rapport que nous avons consacré en 1980 au Service National. La Haute Assemblée ne peut que se féliciter que non seulement son vocabulaire, mais aussi ses propositions, paraissent jusqu'à présent inspirer et nourrir la réflexion du Gouvernement.

La *défense civile* constitue une priorité trop longtemps négligée dans ce pays. Il est essentiel pour l'esprit de défense que la population se sente *informée, protégée, encadrée* en cas de tension majeure. *Tout, ou presque tout, est à faire dans ce domaine*. En 1980 votre Haute Assemblée avait attiré l'attention du Gouvernement sur cette question dans le Rapport n° 236 du 29 avril 1980 de nos Collègues Edouard Bonnefous et Raymond Marcellin ainsi que dans un vaste débat en Séance publique, le 10 juin 1980, au cours duquel votre Rapporteur avait développé sa propre approche du problème.

Nous souhaitons que le Gouvernement s'inspire de l'ensemble de cette réflexion parlementaire.

2. — *La revalorisation de l'aspect militaire de la dissuasion : le développement d'une capacité de frappe en second*

La doctrine militaire soviétique ainsi que les capacités des moyens eurostratégiques nouveaux dont se dote l'Armée soviétique font dépendre en grande partie la crédibilité de notre dissuasion de l'existence d'une capacité substantielle de frappe en second. C'est la raison pour laquelle la modernisation des trois composantes stratégiques de notre dissuasion et des moyens de commandement et de transmission qui en conditionnent l'emploi doit constituer la priorité du budget de la défense.

Le durcissement, la redondance, la dispersion, voire la mobilité, des moyens de commandement et de transmission sont insuffisants et doivent faire l'objet d'amélioration nouvelles et rapides. A cet égard l'absence de protection efficace des centres de commandement politique de la dissuasion constitue une lacune majeure.

Les mesures prises concernant la *composante sous-marine* (programme M4, 7^e SNLE) ne doivent subir aucun retard dans leur exécution.

La mise en place rapide d'un nouveau système sol-sol mobile, garantissant la sanctuarisation du territoire national, s'impose pour parer au vieillissement d'Albion.

Mais surtout doit être accélérée l'étude d'une *nouvelle composante air* pouvant faire appel à la technologie « Stealth ». La dispersion des moyens, la mobilité, la souplesse d'emploi ainsi que les possibilités de démonstration de la composante air, constituent des atouts dont il serait dangereux de s'affranchir en faisant reposer notre sécurité sur les deux seuls systèmes précédents. Le premier n'est pas à l'abri d'une percée technologique et la mise au point, voire l'efficacité du second, se heurtera à de nombreux problèmes de sécurité et de discrétion.

Tel est le prix dont doit impérativement être payé le maintien de la crédibilité de notre dissuasion, face aux nouveaux moyens de l'adversaire potentiel et aux très vives tensions internationales qu'induiront encore pendant quelques années tant le développement de ces nouveaux moyens que les réactions plus ou moins appropriées de l'organisation intégrée de l'O.T.A.N. pour tenter d'en annuler les effets.

Troisième conséquence

Le nécessaire effort d'adaptation de notre Armée de Terre à des risques auxquels elle est insuffisamment préparée

L'éclair dans le ciel bleu est improbable. Mais, sous un ciel qui s'assombrit et face à un adversaire qui dispose des moyens de frapper et de saturer directement, avec des délais de plus en plus infimes, nos forces jusque dans leurs positions pourtant à l'arrière du dispositif de l'organisation intégrée de l'O.T.A.N., un certain nombre d'exigences nouvelles s'imposent.

1 - Le durcissement contre tout type d'agression ainsi que la dispersion des lieux d'entrepôt de nos moyens, de nos stocks ainsi que des centres de commandement apparaissent plus que jamais comme une impérative nécessité. Un très grand effort reste à faire dans ce domaine, intégrant en particulier la menace de type terroriste, au même type que les menaces N.B.C.

2 - Les délais de mise sur pied et de desserrement des unités doivent faire l'objet d'un effort de réduction encore accru. Un tel effort implique entre autres de se garder de certains excès démagogiques notamment dans le domaine du régime des permissions.

3 - Les moyens d'autodéfense anti-aérienne des unités mais aussi des lieux d'entrepôt des matériels majeurs doivent être impérativement renforcés en même temps qu'ils devraient, dans certains cas, — comme sur les bases aériennes — être activés en permanence.

4 - Le danger N.B.C. doit faire l'objet d'une attention particulière.

C'est sur ce point particulier qu'il sera insisté dans le présent Rapport (Troisième Partie).

Compte tenu de la doctrine militaire ainsi que des moyens dont dispose le principal adversaire potentiel, une agression pourrait fort bien, dès la première minute, avoir une dimension N.B.C. impliquant nos propres forces.

Si nos matériels principaux sont aptes au combat en atmosphère N.B.C., les hommes y sont, à certains niveaux, insuffisamment préparés et certains équipements doivent être complétés. Il y a dans ce domaine un effort indispensable à poursuivre.

DEUXIÈME PARTIE

**LE PROJET DE BUDGET
DE L'ARMÉE DE TERRE POUR 1982**

I. — PRESENTATION GENERALE DU BUDGET DE L'ARMEE DE TERRE POUR 1982

A. — La part du budget de la défense dans la richesse nationale annuellement créée.

Pour concrétiser l'effort financier consenti par le pays pour sa défense, il a été retenu de définir les crédits alloués aux forces armées par rapport au produit intérieur brut marchand (P.I.B m), c'est-à-dire à la richesse générée annuellement par l'économie nationale.

Ce rapport, conformément aux dispositions prévues dans la loi de programmation militaire de 1976 a progressé chaque année passant de 3,41 % en 1976 à 3,87 % en 1981.

Cette évolution n'a cependant pas permis d'atteindre intégralement les objectifs fixés par la loi en raison d'une sous évaluation du taux d'inflation, d'une part, et de retards dans certaines mises au point techniques, d'autre part.

Devant les écarts constatés, le gouvernement a décidé de se donner une année supplémentaire pour assurer l'exécution de la loi et à préciser dès maintenant les règles de fixation de l'enveloppe budgétaire.

Ainsi le projet de budget pour 1982 atteint 3,895 % du P.I.B m et celui de 1983 représentera au moins 3,94 %. Les années 1982 et 1983 formeront un tout qui, selon les assurances du Ministre, devrait permettre de combler les retards enregistrés dans la programmation.

Votre Rapporteur désapprouve totalement cette procédure qui a pour effet d'étaler sur deux années ce qui aurait pu être fait en un an.

Votre Rapporteur souhaite que la concomitance entre la programmation civile et la programmation militaire qui s'établira ne fasse passer les impératifs de la défense nationale après ceux, politiquement plus contraignants, des budgets civils. *D'ores et déjà, on peut craindre que la défense ne soit plus comme une priorité nationale.*

Pour 1982 le projet de budget s'élève à 122,855 milliards de francs en crédits de paiement auxquels sont attachées 72,442 milliards de francs en autorisations de programme.

Ce budget qui représente, hors pensions, 15,58 % du budget général est en croissance de 17,63 % sur 1981 mais contrairement à l'exercice précédent cette progression est inférieure à celle de l'ensemble du budget de l'Etat (27,6 %).

B. — Le contenu financier du budget de l'armée de terre

Pour lever toute ambiguïté dans l'analyse qui va suivre, il convient de préciser que le budget de l'armée de terre fait cette année encore l'objet d'une modification de structure qui constitue la dernière phase d'un processus engagé l'an dernier.

En 1981, en effet, dans le but d'harmoniser les structures budgétaires de l'armée de terre avec celles des autres armées, il a été décidé de transférer du titre III (dépenses de fonctionnement) au titre V (dépenses d'investissement) une partie des crédits, affectés à l'entretien programmé du matériel et concernant les rechanges.

En 1982 cette opération sera achevée par un transfert de 235,5 millions de francs en crédits de paiements et de 350,8 millions en autorisations de programme. Les dépenses de main-d'œuvre restent donc inscrites au titre III tandis que les moyens consacrés aux rechanges figurent en totalité au titre V. Cette procédure permet de faire bénéficier le financement des rechanges du rythme de progression des crédits d'investissement et de lier leurs livraisons à celles des matériels nouveaux.

Dans le projet de budget pour 1982, la part de l'armée de terre en structure budgétaire est de :

— 32 759 millions de francs pour les crédits de paiements ce qui représente *une progression de 15,5 % par rapport à 1981 alors qu'elle est de 17,6 % pour l'ensemble du budget de la défense ;*

— 19 618 millions de francs en autorisations de programme soit *une progression de 8,8 % à comparer au taux de croissance de 12,5 % pour la défense.*

Rapportée aux prévisions de répartition du budget de la loi de programmation, la dotation de l'armée de terre n'atteint pas les objectifs fixés : 30,1 % au lieu de 30,7 % en ce qui concerne les crédits de paiement, 26,7 % au lieu de 28,6 % pour les autorisations de programme.

Ce déficit ajouté à celui constaté depuis 1978 représente une diminution des moyens mis à la disposition de l'armée de terre et explique en partie certaines insuffisances dans le domaine des équipements et des activités.

L'étude du budget doit également comporter une analyse de l'équilibre entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

Pour 1982 la répartition est la suivante :

dépenses de fonctionnement : 18 973 millions de francs soit
57,92 %

dépenses d'investissement : 13 785 millions de francs soit
42,08 %

L'évolution de la part consentie respectivement au titre III et au titre V depuis l'entrée en vigueur de la loi de programmation est donnée dans le tableau suivant qui fait apparaître l'effort régulièrement poursuivi en vue de diminuer les dépenses de fonctionnement.

	1977 budget voté	1978 budget voté	1979 budget voté	1980 budget voté	1981 budget voté	1982 projet de budget
Titre III.....	65,8	65,3	64	62,6	58,6	57,92
Titre V.....	34,2	34,7	36	37,4	41,4	42,08

II. — LES OBJECTIFS PHYSIQUES DU BUDGET 1982

Il s'agit d'examiner comment l'armée de terre compte utiliser les ressources qui lui sont allouées.

Le contenu physique du budget se répartit en cinq grands ensembles :

— les rémunérations et charges sociales	: 40 % des ressources
— les équipements	: 28 %
— la mise en condition opérationnelle des forces	: 14 %
— les conditions de vie	: 12 %
— l'infrastructure	: 6 %

Les principaux postes qui constituent ces ensembles sont présentés successivement.

A. — Les rémunérations et charges sociales

Les effectifs de l'armée de terre restent stables et demeurent caractérisés par l'importance du personnel appartenant au contingent. 75 % de ces personnels sont incorporés dans l'armée de terre où ils représentent un volume de 198 792 sur un effectif total de 314 177 soit une proportion de 63 %.

Les rémunérations et charges sociales dont le montant s'élève à 12 813 millions de francs bénéficient d'une augmentation de 15,3 %. Cette évolution correspond pour l'essentiel à la couverture des hausses de traitements et de salaires.

Le prêt des appelés augmenté sous une forme hiérarchisée est porté à 11 francs 50 par jour pour le soldat du rang à compter du 1^{er} Janvier. Un effort reste cependant à faire dans ce domaine pour compenser la perte de pouvoir d'achat enregistrée jusqu'ici.

Les seules mesures catégorielles accordées concernent des allocations pour travaux dangereux et un réajustement des indemnités de séjour dans les forces françaises d'Allemagne. Un tel rajustement était demandé de longue date par votre Commission.

Parmi les mesures qui n'ont pas été retenues, il convient de mentionner l'ajournement depuis deux ans de la revalorisation de la solde spéciale progressive des engagés et le blocage du nombre d'échelles IV pour les sous-officiers.

D'autres dispositions financières viennent d'être décidées par le Ministre de la Défense en faveur des appelés. Elles seront regroupées avec l'ensemble des mesures concernant le service national.

B. — L'alimentation

Avec une dotation de 1245 millions de francs les ressources allouées à l'alimentation progressent de 11,7 %.

La prime globale d'alimentation est passée de 12,76 francs au 1^{er} Janvier 1981 à 13,72 francs au 1^{er} Juillet. Il est prévu de la porter à 14,46 francs le 1^{er} Janvier 1982.

Ce taux de progression permettra, si les hausses économiques ne dépassent pas les prévisions de continuer à nourrir les hommes du rang dans de bonnes conditions.

C. — Vie courante

Les crédits affectés à la vie courante connaissent une augmentation de 19,5 %. Sur les 1272 millions de francs affectés à ce poste, plus de 50 % correspondent aux dépenses en combustibles.

Ces moyens permettent une reconduction des possibilités en matière de chauffage et d'entretien des personnels et l'achèvement du programme de contrats avec les municipalités pour l'enlèvement des ordures ménagères.

D. — L'habillement, le couchage, le campement et l'ameublement

Ce poste bénéficie de 990 millions de francs représentant une hausse de 10,7 % consacrés pour l'essentiel au renouvellement des paquetages et des effets spécifiques.

Les réalisations prévues portent sur le renouvellement de 200 000 paquetages. Les programmes en cours concernent *les collections d'effets spéciaux NBC (38 000)*, le nouveau casque (45 000), le nouveau sac de combat (100 000).

E. — Les activités

Il faut s'en féliciter, les activités constituent un souci réaffirmé.

En augmentation de 20,9 % les moyens alloués à ce poste s'élèvent à 1249 millions de francs : 779 pour les carburants, 470 pour les moyens d'instruction les déplacements et les transports.

1. — *Les réalisations prévues*

— maintien du taux d'activités à *100 jours de sortie* dont 47 avec matériel organique en donnant priorité à l'instruction au niveau des petites unités.

— maintien de *8 exercices de division en terrain libre* et 2 à 3 exercices de PC et de transmissions au niveau de la 1^{re} armée, des corps d'armée et des divisions.

— effort au profit des réserves par un accroissement de 12,5 % du taux de convocation des hommes du rang par des contrats passés avec les chefs de corps de réserve leur permettant de travailler plusieurs jours par mois au profit de leurs régiments et par la convocation verticale de 2 divisions de réserve.

2. — *L'entraînement*

L'instruction et l'entraînement en vue du combat sont privilégiés avec une priorité aux petites unités.

Pour ce faire le maximum de crédits possibles seront consacrés à l'entraînement des unités élémentaires en réduisant les dépenses engagées dans ce domaine au profit des échelons supérieurs.

Pour atteindre ce but deux actions sont prévues :

— développement, au niveau armée, corps d'armée et division d'exercices de cadres économiques utilisant au mieux les possibilités de simulation et d'arbitrage automatisé offertes par l'informatique ;

— aménagement des grands exercices en valorisant la participation des petits échelons.

3. — *L'instruction*

L'axe d'effort retenu est la valorisation des cadres et l'amélioration de l'exécution du service militaire et des périodes de réserve.

Dans ce contexte les efforts porteront en particulier sur :

— l'instruction du tir avec priorité absolue au tir de combat (ainsi qu'à l'infrastructure et aux équipements correspondant dans les garnisons et dans les camps) ;

— l'importance à accorder aux menaces ainsi qu'à la puissance du feu et aux contraintes logistiques ;

— la consolidation de l'innovation pédagogique introduite avec le processus des missions globales ;

— l'achèvement de la dotation en simulateurs de tir pour char AMX 30 et pour hélicoptère SA 342 armé de missiles HOT et le début de la mise en place de simulateurs de tir pour véhicule de l'avant blindé (V.A.B.) équipé de HOT ;

— la poursuite de l'équipement en moyens vidéo-couleurs des corps de troupe et la mise en place des premières régies mobiles de production de télévision couleur au niveau régional.

4. — *Les exercices en terrain libre*

Donnant l'occasion de sortir de l'univers restreint des camps et de manœuvrer en vraie grandeur, avec tous les matériels, dans un environnement tactique et logistique interarmes et interarmées, complétant l'instruction de milliers d'hommes et offrant de nombreuses possibilités de rapprocher la Nation de son Armée, les exercices en terrain libre présentent un intérêt certain.

De plus sur le plan budgétaire leur organisation s'avère moins onéreuse que celle des activités qu'ils regroupent ou remplacent.

Toutefois, ces exercices ne peuvent se substituer aux activités qui se déroulent dans les camps car :

— la liberté d'action aux petits échelons est extrêmement limitée pour éviter les dommages causés aux propriétés et respecter les règles de sécurité ;

— les tirs ne peuvent être exécutés ;

— les zones de manœuvre sont relativement peu nombreuses.

Les exercices en terrain libre constituent donc un volet de l'entraînement venant compléter des activités indispensables et nécessaires que constituent les exercices de cadres, de P.C et de transmissions ainsi que les exercices d'instruction élémentaire réalisés dans les garnisons et dans les camps.

Les activités sont la garantie de la capacité opérationnelle des forces et en outre elles ont un impact profond sur l'intérêt que les jeunes retireront de leur service militaire. Pour cela il faut essayer de se rapprocher de l'objectif prévu dans la loi de programmation qui est de 100 jours de sorties dont 52 avec matériel organique.

Ce poste « activités » représente les budgets de fonctionnement « activités » des corps de troupe mais deux autres postes ont une influence directe sur les activités et donc sur la mise en condition opérationnelle des forces, les munitions d'instruction et l'entretien programmé des matériels.

F. — **Les munitions d'instruction**

Les moyens consacrés aux munitions d'instruction s'élèvent à 1 154 millions de francs ce qui représente une progression de 14 % sur 1981.

Les munitions d'instruction comprennent des munitions réelles et des munitions d'exercice. Les crédits accordés permettent de reconduire les taux de consommation (FAMAS : 280 cartouches, AMX 30 : 54 obus, artillerie 155 : 200 coups, mortier 120 : 180 coups, MILAN : 3, HOT : 3, roquette 89 : 4) malgré la hausse importante des prix sur les poudres et explosifs. *Ces taux constituent des minima qu'il est possible de considérer comme acceptable que grâce au développement d'une politique de simulation.*

G. — Entretien programmé des matériels

Ce poste qui enregistre une augmentation de 22 % reçoit une dotation de 2 213 millions de francs.

Ces moyens répartis entre les matériels terrestres (1705 MF + 22 %), aériens (470 MF, + 18 %) et de transmissions (38 MF, + 52 %) sont consacrés au soutien des matériels nouveaux et à la prolongation d'un parc de matériels vieillissants. Au prix d'une stricte gestion ils permettent tout juste de reconduire les potentiels des années précédentes (exprimés en kilométrage ou en heure de fonctionnement par an) : PLUTON : 950 km, Automoteur 155 : 1100 km, AMX 30 : 870 km, AMX 10 P : 850 km, AMX10 RC : 3000 km, hélicoptère Gazelle : 300 heures, Puma 330 : 285 heures.

H. — Les matériels d'armement

Les autorisations de programmes consacrées aux matériels d'armement concernent les fabrications d'armement et de munitions de guerre ainsi que les études portant sur ces matériels.

1. — Les fabrications d'armement

Les fabrications d'armement bénéficient d'une dotation de 9 882,9 millions de francs représentant une croissance de 5,8 %. L'effort dans ce domaine est porté sur les *programmes majeurs* auxquels sont affectés 7 561,7 millions de francs (+ 8,3 %) au détriment des programmes non majeurs qui reçoivent 2 321,2 millions de francs (— 1,4 %).

On constate dans ce poste une perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un ralentissement des commandes de matériels.

La situation de ces commandes pour les programmes majeurs apparaît dans le tableau ci-dessous :

Fonctions	Programmes	Réalisation de la loi de programmation fin 1981 (en %)	Commandes pour 1982	Réalisation de la loi de programmation fin 1982
Manœuvre et choc	chars AMX 30	73 %	50	88 %
	engins blindés de reconnaissance AMX 10 R.C.	66 %	47	81 %
	engins blindés de transport de troupe AMX 10 P	73 %	55	86 %
Feux antichar	hélicoptère SA 342	71 %	18	85 %
	postes de tir antichar HOT	92 %	38	100 %
	missiles MILAN	100 %	0	100 %
Mobilité	véhicules de l'avant blindés VAB	82 %	270	97 %
	véhicules tactiques à roues	35 %	2 400	48 %
Feux sol-sol	canon de 155 AUF1 (grande cadence de tir)	60 %	30	76 %
	canon de 155 tracté	0	6	6 %
	mortier de 120	79 %	45	98 %
Feux sol-air	Roland	69 %	21	85 %
Feux anti-personnels	fusils d'assaut F.A.M.A.S.	80 %	43 000	98 %
Commandement	R.I.T.A.	90 %	16 %	100 %

2. — Les munitions de guerre

La dotation de 2 243 millions de francs en augmentation de 15,4 % permet de maintenir à 100 % les stocks concernant certains matériels (FAMAS, AMX 30, mortier de 120, canon de 20 mm) et de poursuivre l'effort entrepris précédemment en faveur des autres catégories de matériels (60 à 90 %).

3. — *Les études d'armement*

Avec un montant de 1 367,8 millions de francs ce poste affiche une progression de 5,8 %.

L'effort porte sur les études « amont » c'est-à-dire la recherche fondamentale et concerne principalement la télécommunication et la détection.

Les études de développement qui consistent à concevoir et à mettre sur pieds un matériel nouveau seront poursuivies sur les programmes suivants :

- l'engin principal de combat ;
- le char futur des années post 1990 ;
- l'hélicoptère armé futur ;
- le sol-air à très courte portée (missile individuel antiaérien).

Votre Rapporteur insiste sur la *nécessité qu'il y a à développer rapidement ce dernier type de matériel qui fait cruellement défaut à nos unités.*

I. — Les infrastructures

1. — *Les constructions neuves et rénovations*

Les autorisations de programme d'un montant de 1889 millions de francs (+ 7 %) accordées à ce poste permettent de poursuivre les réalisations en cours mais n'offrent aucune possibilité de lancement de constructions nouvelles.

Ainsi seront poursuivis les travaux des casernements en cours de construction à VINCENNES, LAON, GAP, PAU, STAHONAY, BOURGES, DRAGUIGNAN et au LUC.

Le plan qui consiste à améliorer les conditions d'instruction dans les camps sera également poursuivi.

La 5^e tranche du plan d'économie d'énergie sera réalisée.

2. — *L'entretien des immeubles*

Les ressources consenties, 517 millions de francs (+ 14,8 %) permettent uniquement de reconduire les possibilités de 1981 en privilégiant l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité et en poursuivant les actions entreprises au profit de l'infrastructure de tir et de manœuvre et des casernements des forces françaises d'Allemagne et d'outre-mer.

III. — MESURES POUR LE SERVICE NATIONAL

En 1980, votre Commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées a longuement étudié les conditions d'exécution du Service National (Rapport n° 101 de J. Chaumont, 19 novembre 1980).

Trente mesures intéressant tant les personnels d'active, officiers et sous-officiers, que les cadres et soldats du contingent ont été décidées.

Ces mesures intéressant l'ensemble des forces armées. L'armée de terre est cependant la plus directement concernée :

- les trois quarts des personnels du contingent sont en effet incorporés dans ses rangs ;
- ses formations sont implantées sur l'ensemble du territoire et en République Fédérale d'Allemagne.

A. — Les mesures financières

1 - 161 millions de francs seront consacrés au *relèvement du prêt du soldat*. Le soldat du rang, qui verra son prêt porté à 11,50 F par jour à compter du 1^{er} Janvier 1982, aura ainsi bénéficié d'une rémunération en hausse de 21 % depuis le 1^{er} Janvier 1981.

2 - Comme le souhaitait votre Rapporteur ainsi que la Commission permanente du Service Militaire, le prêt du soldat sera désormais fortement hiérarchisé afin d'encourager la prise de responsabilité par les appelés. Ainsi est créé un échelon pour le soldat de première classe qui recevra 12,60 F par jour soit 32 % de plus que le 1^{er} Janvier 1981. Le caporal recevra 14 F par jour, (+ 33 %) et le sergent verra son indemnité portée à 19,20 F (+ 40 %).

3 - 90 millions de francs seront consacrés à la création d'une prime de service en campagne au profit des appelés, fixée à 6 F par jour soit aujourd'hui la moitié du prêt de l'homme du rang. Comme la prime versée aux personnels d'active, elle sera attribuée à tout militaire ayant passé au moins 36 heures en manœuvre, hors de casernement.

Des mesures sont propres aux appelés servant dans les forces françaises d'Allemagne afin de compenser les sujétions imposées par l'éloignement. Elles rejoignent ainsi les recommandations qu'avaient faites votre Commission à la suite d'un déplacement dans les F.F.A., conduit par notre collègue Pondorson.

4 - Gratuité de tous les trajets sur le réseau ferré allemand.

5 - Création d'une indemnité spéciale compensant pour les appelés les inconvénients liés à la variation du cours du Deutsche mark.

6 - Augmentation de plus de 50 % des crédits consacrés à la rénovation des casernements en Allemagne.

B. — Les mesures concernant la vie dans les unités et le régime des permissions

1 - Elargissement du rôle des commissions régimentaires dont le domaine de compétence sera étendu à l'ensemble des conditions de l'exercice du service national.

2 - Association des appelés aux travaux des instances compétentes en matière d'hygiène et de sécurité et généralisation de ces instances à toutes les unités.

3 - Libéralisation de la circulation de la presse dans les enceintes militaires.

4 - Révision du règlement de discipline générale pour en éliminer tout ce qui peut apparaître comme excessivement contraignant ou inutilement rigoureux.

5 - Distribution à tous les appelés dès leur incorporation d'un livret commentant le règlement de discipline générale.

6 - Attribution aux appelés qui exerçaient lors de leur incorporation la profession d'agriculteurs de dix jours supplémentaires de permissions de longue durée.

7 - Attribution de dix jours supplémentaires de permissions de longue durée aux appelés servant en Allemagne.

C. — Les mesures concernant les modalités de l'appel sous les drapeaux

1 - Elaboration d'un projet de loi réformant le régime des sursis d'incorporation pour mieux l'adapter à la situation concrète des appelés.

2 - Expérimentation de l'association d'élus régionaux aux procédures d'affectation des appelés de façon à mieux prendre en compte les situations particulières.

3 - Renforcement du volontariat féminin par un doublement du nombre de postes offerts aux jeunes filles désireuses d'accomplir un service national, et une diversification des spécialités offertes.

D. — Les droits et libertés

1 - Suppression des tribunaux permanents des forces armées dont un projet de loi en cours de préparation prévoit le remplacement par des juridictions civiles auprès des Cours d'Appel.

2 - Modification du décret dit de « BREGANCON » et diversification dès 1982 des affectations qui seront offerts aux jeunes gens bénéficiant du statut d'objecteur de conscience.

3 - Elaboration d'un projet de loi tendant à réformer le statut des objecteurs de conscience en permettant à ceux-ci d'obtenir l'application de ce statut pour de réels motifs de conscience.

4 - Réforme du droit de réclamation afin de donner aux militaires la possibilité de saisir le ministre lui-même, et renforcement du rôle de médiation des inspecteurs généraux.

A ces mesures s'en ajoutent dix autres :

La possibilité sera offerte aux parlementaires en plus de leurs prérogatives habituelles de visiter, à leur demande, toute unité dans un délai de soixante-douze heures.

Une « médaille des services militaires » tendant à récompenser aussi bien les appelés que les militaires de carrière, sera créée.

A l'issue du service national, un certificat du service militaire sera remis aux appelés. Celui-ci retracera leurs activités pendant le temps du service.

Un voyage gratuit supplémentaire sera octroyé à tous les appelés du contingent.

La sécurité militaire sera supprimée.

Des actions socio-culturelles d'un type tout à fait nouveau seront développées dans les foyers des unités stationnées en Allemagne.

Les crédits affectés au fond social des chefs de corps des unités stationnées en Allemagne seront doublés.

L'action concertée des officiers conseils des unités avec l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A. sera renforcée, afin d'aider au retour à la vie civile des jeunes gens et de lutter contre le chômage.

Une prospection sera effectuée en vue de faciliter la souscription de contrats de jeunes volontaires civils à l'issue du service national.

Enfin, un plan de revalorisation substantielle de la condition matérielle des appelés sera étudié.

*
* * *

En 1981, votre Commission avait marqué sa volonté de voir établir pleinement le soldat dans sa dignité de citoyen.

C'est dans cette perspective qu'elle jugera les mesures annoncées.

Elles doivent signifier une plus grande association du soldat à la vie des unités, le développement des responsabilités, une meilleure communication entre l'appelé et la hiérarchie.

Ceci étant, la Commission sera très vigilante sur le maintien d'une discipline minimale, ainsi que sur le respect de la hiérarchie.

Elle sera également attentive aux modifications apportées au statut des objecteurs de conscience. Elle ne conteste pas le principe de ce statut, mais entend qu'il ne bénéficie qu'aux véritables objecteurs de conscience. La réforme à l'étude ne doit pas permettre que se soustraient aux obligations légales du Service National de nouveaux objecteurs dont les scrupules moraux ne seraient que de circonstance et limités dans le temps.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Le projet du budget de l'armée de terre pour 1982 présente un certain nombre de caractéristiques majeures :

— En ce qui concerne les *dépenses de fonctionnement* la priorité est donnée aux activités des forces pour maintenir le niveau atteint.

— Outre l'amélioration des conditions d'exécution du service militaire, deux efforts particuliers ont été consentis, l'un au profit de l'instruction des réserves, l'autre au profit de la vie courante.

— Le soutien général et l'entretien des immeubles ne bénéficient que d'une stricte reconduction des possibilités de l'exercice précédent.

— *Les moyens attribués aux dépenses de fonctionnement n'offrent aucune marge de manœuvre, notamment pour faire face à des hausses économiques qui seraient supérieures à celles prévues.*

— Dans le *domaine des investissements*, la réduction sévère et inquiétante des autorisations de programme retarde la modernisation de notre armée de terre.

Un des principaux objectifs de la loi de programmation militaire pour l'armée de terre a été de moderniser ses équipements. De fait, en dépit de certains retards, les matériels modernes sont actuellement mis en service dans les unités d'une manière de plus en plus significative. *Cet effort doit être poursuivi* car la modernisation des matériels non seulement conditionne la crédibilité et la valeur opérationnelle de nos forces, mais constitue un facteur essentiel du moral des cadres et des appelés qui jouent un rôle primordial dans la volonté de défense de la nation. *A cet égard il apparaît regrettable d'étaler sur deux ans, ce qui pour l'essentiel aurait pu et dû être réalisé sur le seul exercice 1982.*

TROISIEME PARTIE

L'ADAPTATION DES UNITES AU COMBAT EN ATMOSPHERE CONTAMINEE PAR DES MOYENS CHIMIQUES

Comme chaque année, nous avons décidé d'étudier, de manière relativement détaillée et sans a priori, les forces et les faiblesses d'un aspect particulier de notre système de défense.

Il nous est apparu intéressant de consacrer, cette année, cette étude à l'appréciation du niveau d'adaptation de nos unités au combat en atmosphère contaminée par des moyens chimiques.

Il s'agit, en effet, là d'un sujet rarement traité, alors que ce type de menace paraît se répandre dans le monde et que la doctrine militaire soviétique n'exclut en rien le recours aux armements chimiques. L'armée soviétique apparaît, au demeurant, remarquablement bien outillée pour exploiter les armements chimiques nombreux et variés dont elle dispose. L'armée américaine, elle-même, paraît développer également son potentiel dans cet inquiétant secteur.

I. — LA MENACE CHIMIQUE

A. — L'actualité de la menace

La menace chimique n'apparaît plus, hélas, comme une menace hypothétique. Les gaz défoliants ont été utilisés par *l'Armée américaine* au Vietnam. En 1979, les *Etats-Unis* disposaient d'un stock de 42 000 tonnes d'agents chimiques toxiques immédiatement utilisable et d'une unité spécialisée de 2 000 hommes spécialement équipée et entraînée pour mettre en œuvre ce type d'armement. En 1980, le Congrès a autorisé la construction d'une usine de gaz binaire qui devrait conduire à un *accroissement sensible du stock d'agents toxiques* dont dispose l'Armée américaine, alors que le *nombre de spécialistes entraînés* pour manier ce type de menace est en voie d'accroissement dans les forces armées des Etats-Unis d'Amérique.

Des troupes de la République Populaire du Vietnam, elle-même, auraient utilisé un gaz vert mortel en octobre-novembre 1978 au Cambodge, sur le village d'Ogadao et des informations plus récentes font état de l'utilisation de mycotoxines du groupe de trychothicynes au *Cambodge et au Laos*.

Des gaz auraient été mis en œuvre par les forces populaires du *Yemen du sud* contre les forces royalistes.

Le Front Populaire de Libération de l'*Erythrée* fait également état de l'emploi à Asmara de gaz innervants mortels répandus par les hélicoptères.

De l'hypérite visqueuse aurait, selon des témoignages convergents, été utilisée en *Afghanistan*, notamment dans la vallée du Khunas.

Au demeurant, et nous le verrons plus en détail, l'URSS dispose de stocks importants (400 000 tonnes) et variés de gaz de combat ainsi que d'importantes unités spécialement équipées pour combattre en atmosphère de contamination chimique.

Le risque de dissémination de la menace chimique est, en outre, très grand compte tenu du faible coût ainsi que du caractère relativement aisé de l'accès au savoir-faire dans ce domaine. C'est ainsi que de nombreux Etats peu développés pourraient être tentés de compenser l'infériorité qui résulte pour eux de la non possession de l'arme nucléaire par le souci de faire planer une menace chimique sur leurs ennemis potentiels.

Les souvenirs de la guerre de 1914-1918, ainsi que la signature par de nombreux Etats du *protocole de Genève* de 1925 qui interdit le recours en premier au gaz de combat semblaient avoir jeté un discrédit durable sur ce type de menace, particulièrement inhumaine.

La sagesse qui paraissait l'avoir emporté pendant un demi siècle semble s'estomper. De fait, une armée moderne ne peut plus se permettre de ne pas prendre très sérieusement en compte la menace chimique.

B. — Les « avantages » de l'arme chimique pour un agresseur éventuel

L'arme chimique possède un certain nombre de caractéristiques qui pourraient contribuer à en favoriser l'emploi.

— *Sa souplesse d'emploi* est très grande. L'arme chimique peut être utilisée sur tout ou partie d'un théâtre d'opération ; massivement et exclusivement ou corrélativement avec d'autres types d'armes. Les agents utilisés eux-mêmes peuvent être variés ; certains d'entre eux peuvent être mortels et d'autres simplement neutralisants.

— L'arme chimique *laisse*, après décontamination, *intacts les matériels militaires ainsi que les installations civiles diverses* de la zone des combats qui pourraient ainsi être récupérés par l'agresseur. Les délais de persistance des agents chimiques sont *variables selon les conditions météorologiques*. Ils sont les plus longs par temps ensoleillé et notamment par temps ensoleillé et sol couvert de neige. Ils semblent brefs par temps humide, vent fort et température de l'ordre de plus 10 °C. C'est ainsi que la persistance de l'ypérite peut varier d'un jour et demi à quelques semaines. Celle du Tabum d'un demi jour à deux semaines, celle du Sarin de quinze minutes à deux jours ; celle du Soman de trois heures à une ou deux semaines ; celle de l'agent VX d'une heure à quelques semaines.

C. — Les armes chimiques dans la doctrine militaire soviétique.

La doctrine militaire soviétique ne paraît pas affirmer ouvertement que les moyens chimiques font partie de la panoplie des moyens classiques de l'armée rouge.

Cependant, les auteurs soviétiques insistent toujours sur l'importance du *nombre* et de la *surprise*. La victoire réside, selon la doctrine soviétique, dans la capacité de porter, par surprise, *des coups déterminants et en profondeur*. A cet égard, une attaque chimique constituerait un instrument privilégié au service de cette doctrine et rien n'interdit de penser qu'une telle attaque pourrait se dérouler dans les mêmes conditions qu'une frappe nucléaire, c'est-à-dire de façon massive et sur toute l'étendue du théâtre d'opération *et de ses arrières*. De fait, *les publications militaires spécialisées soviétiques s'intéressent de plus en plus aux moyens chimiques*, parfois au détriment des armes nucléaires. Cela d'autant plus qu'il est souvent considéré en URSS que l'emploi de ce type d'arme n'entraînerait pas ipso facto une riposte nucléaire. Il est également intéressant de noter que, dans les *thèmes des exercices* importants qui ont eu lieu au cours de la période récente, l'emploi des armements chimiques jouait un rôle majeur et non forcément lié à la frappe nucléaire. Il est également significatif de noter que les indications convergent sur l'utilisation d'armes chimiques diverses en Afghanistan.

D. — L'importance des moyens chimiques dans l'armée soviétique

Selon plusieurs informations, l'armée soviétique disposait, en 1979, de *400 000 tonnes de produits chimiques toxiques immédiatement utilisables*. Ces produits seraient *variés* : phosgène, ypérite, acide cyanhydrique et neurotoxiques divers (Tabum GA, Sarin GB, Soman GD). Les recherches sur de nouveaux gaz seraient constantes et les expérimentations multiples.

— Les moyens dont dispose l'Armée soviétique pour le *lancement* de projectiles chimiques sont, en outre, nombreux et variés. On estime généralement qu'environ *30 % des munitions soviétiques* seraient équipées de têtes chimiques. Ces munitions pourraient être délivrées

par les *nouvelles générations de missiles tactiques* qui pourraient ainsi atteindre la profondeur du dispositif occidental de même que par les *appareils d'appui tactiques* les plus récents tels que le MIG 27 « Floger » ou le SU 24 « Fencer ». Les canons, obusiers et mortiers, sont également équipés d'un certain nombre d'ogives chimiques, mais ces dernières ne contiennent qu'une faible quantité d'agents. C'est le *lance-roquette multitube* qui paraît être le vecteur de contact privilégié dans le domaine de la délivrance de charges chimiques au contact.

Particulièrement bien équipée en stocks et en moyens de lancement, l'armée soviétique dans son ensemble apparaît, en outre, très préparée et entraînée pour exploiter une frappe chimique.

— Tous les soldats soviétiques sont dotés de vêtements NBC très efficaces ainsi que de lots *individuels* de décontamination et d'antidotes qu'ils exercent régulièrement à utiliser. Chaque soldat perçoit une trousse de premiers secours qui contient actuellement une seringue remplie d'un produit analgésique à base de morphine, un collyre, des ampoules d'antidote contre l'acide cyanhydrique, cinq seringues de Neuritral V contre les incapacitants nerveux et, enfin, 6 comprimés destinés à calmer les bronches irritées par des fumées.

— Au niveau *collectif*, il apparaît que l'ensemble des véhicules blindés de combat mais aussi de *commandement*, de *transmission*, de dépannage ou d'appui logistique sont équipés de circuits très efficaces de filtrage et de surpression. Chaque véhicule ou arme collective comporte une trousse de décontamination. Des *abris collectifs* efficaces avec sas de décontamination sont prévus pour les installations des services de santé, les postes de commandement et les centres de transmission.

— *Chaque division de char et d'infanterie* mécanique dispose d'un *bataillon de défense* chimique doté d'environ 70 véhicules et de moyens de décontamination importants (une trentaine de véhicules spéciaux). Au sein de *chaque régiment* existe une *compagnie de défense chimique* qui dispose d'une dizaine de véhicules de décontamination. *Le génie* est équipé et entraîné pour la guerre chimique avec notamment dans ses missions habituelles la purification des eaux et l'aménagement de stations de décontamination. De la même manière, le service de santé a dans ses fonctions et se prépare à la désinfection des personnels contaminés.

— A ces moyens organiques s'ajoutent des moyens plus spécifiques. C'est ainsi que l'armée soviétique dispose *d'une force autonome de près de 100 000 spécialistes : les forces chimiques militaire (VKhV)*. Ces unités sont spécialement équipées et entraînées pour les opérations de guerre chimique. Elles interviennent lorsque les opérations de décontamination dépassent les possibilités des unités de combat. Déployées sur toute la profondeur du dispositif, ces unités sont équipées pour procéder à des opérations de reconnaissance chimique ou de décontamination jusque très près de la ligne des combats.

— Enfin, il convient de noter que les *organisations paramilitaires*, telle la DOSAAF qui regroupe quelques douze millions d'hommes et 3 millions de femmes, enseignent à la population les techniques de défense NBC.

E. — Quelques observations sur les conditions d'emploi des moyens chimiques

La surprise apparaît déterminante dans l'efficacité de l'emploi des moyens chimiques. La menace vise aussi bien le dispositif de l'avant que celui de l'arrière.

Sur l'arrière, l'emploi *massif* et par surprise de substance chimique toxique ne doit pas être sous-estimé. Les cibles privilégiées paraissent être les systèmes de lancement d'engins nucléaires, les aéroports militaires où la mise en œuvre des appareils sur un terrain contaminé pourrait s'avérer très difficile, les *PC*, les *centres de transmission*, les dépôts, les points de passage obligés. Des actions massives en profondeur qui pourraient être menées par l'aviation ou les missiles tactiques pourraient affecter très substantiellement la capacité de défense du pays. Sans compter les effets et phénomènes de panique sur la population, voire sur le pouvoir politique.

Au contact, l'arme chimique peut permettre de préparer une attaque par les *contraintes qu'elle imposerait au défenseur*. Sur ce point, l'effet de surprise peut être atteint par un tir massif employant simultanément des moyens classiques et des moyens chimiques.

Il convient de noter que l'efficacité des armes chimiques est tributaire de la *météorologie* : force et direction du vent ; température ambiante qui peut accélérer l'évaporation des substances toxiques ;

pluie, etc. De même la *configuration du terrain* est importante. Les vapeurs toxiques ont généralement tendance à contourner les collines, suivre le fond des vallées et à s'accumuler dans les creux. Elles ne s'infiltrent guère profondément dans les forêts, mais se concentrent à leur lisière. La contamination est généralement estimée plus durable dans la végétation dense ou sur un sol poreux.

II. — L'ARMÉE DE TERRE FRANÇAISE FACE A LA MENACE CHIMIQUE

A. — Remarque liminaire

Nous ne traiterons pas ici de l'évaluation du degré d'adaptation de l'armée de terre à la menace nucléaire et à la menace bactériologique. A cela plusieurs raisons.

1. — *La menace nucléaire* : la première raison de ne pas traiter ici la menace nucléaire est d'ordre doctrinal. La France refuse toute idée de *combat* nucléaire. Une agression nucléaire contre les forces armées françaises aurait d'emblée des conséquences incalculables et poserait, sans délai, ni graduation, le problème de la riposte au niveau stratégique.

Cette première raison, quoique fondamentale en soi pour votre Rapporteur, n'est évidemment pas suffisante compte tenu du risque d'agression nucléaire tactique et antiforce qui pèse sur notre armée. Se profile alors la seconde raison de l'exclusion de la menace nucléaire de cette étude. L'armée française nous est apparue comme ayant fait *d'importants efforts pour se prémunir contre les effets d'une agression nucléaire tactique*. L'essentiel de nos forces de manœuvre est équipé de matériels modernes bien adaptés au combat NBC. Il en est de même de nos moyens nucléaires tactiques ainsi que leurs dépôts ou bases. Le dispositif de la manœuvre, lui-même, faisant notamment grand cas de la dispersion des forces, prend à tout moment et au plus haut degré, en compte, la menace du tir nucléaire adverse. Un gros effort est, ainsi que nous le verrons, en voie d'achèvement en ce qui concerne les vêtements de protection individuels et les moyens organiques de détection, d'évaluation de la contamination et de décontamination des unités.

Il apparaît, enfin, que les mesures de protection et de décontamination chimique contribuent notablement à valoriser la capacité de survie de nos forces armées à une attaque nucléaire. Mais *étant moins*

connues que les mesures de protection et de décontamination nucléaire, *elle nous apparaissent plus intéressantes* à étudier que ces dernières.

Il importe cependant que l'effort s'intensifie dans certaines domaines concernant la protection contre les rayonnements et retombées nucléaires. *L'accélération des dotations de nouvelles catégories de dosimètres et de radiamètres tant dans les unités terrestres que dans les moyens de l'A.L.A.T. nous apparaît nécessaire.* Il nous apparaît également indispensable que soient *rapidement comblés les retards existant encore dans le domaine de certains moyens de décontamination*, (motopompes, lots de signalisation, bacs et citernes souples). Les difficultés techniques liées à la mise au point du nouveau radiamètre ayant été surmontées, les retards dans la dotation de certaines unités de ce type de matériel doivent être comblés dans les plus brefs délais.

Enfin votre Rapporteur se permettra d'insister sur deux points dont il sait l'attention qu'y attache l'Etat-Major : *l'entraînement au combat N.B.C. et la protection contre les effets des impulsions électromagnétiques.*

— *L'importance de l'entraînement au combat NBC* est soulignée dans la *directive de mars 1979*, reprise dans la *Directive annuelle sur les activités d'instruction et d'entraînement*. Les visites fréquentes dans les unités des membres de votre Commission leur ont donné l'occasion de constater que ces directives n'étaient pas restées lettre morte. Cependant la fragilité des anciennes générations de vêtements de protection N.B.C. limitait dans une certaine mesure l'entraînement à ce type de combat. Les livraisons massives du nouvel équipement à port permanent qui interviendront en 1982 devrait permettre une nouvelle intensification de la préparation à ce type d'agression ainsi qu'une sensibilisation plus grande encore des cadres intermédiaires et subalternes et surtout des appelés à ce type de menace. Il importe de créer dans ce domaine des automatismes dont la contribution à la dissuasion pourrait s'avérer décisive.

— La France n'est pas en retard, notamment au niveau de ses forces stratégiques, dans le domaine des opérations tendant à se prémunir des *effets des impulsions électromagnétiques* que causerait notamment une explosion nucléaire en haute altitude. Il importe que les efforts en cours pour améliorer le durcissement des moyens *conventionnels* contre ce type de menace ne prennent aucun retard.

2. — *La menace bactériologique*

Nous ne souhaitons pas évoquer ici la menace biologique car la France s'interdit tout recours à ce type de menace particulièrement odieuse, *ce qui signifie pas qu'elle néglige les recherches pour y parer.*

Les incertitudes qui pèsent sur le génie épidémique ainsi que la sensibilité aux agents atmosphériques peuvent en outre faire apparaître la menace bactériologique, moins comme une menace militaire directe que comme une menace terroriste indirecte. Elle sort donc en partie du champ du présent rapport. Nous avons cependant, et nous nous en félicitons, que ce problème retient au plus haut point l'attention de nos responsables militaires et politiques.

B. — Généralités : la prise en compte de la menace chimique

Votre Rapporteur confesse que lorsqu'il a cru intéressant d'étudier cette année l'état de préparation de notre Armée de Terre aux risques d'une agression chimique, il pensait découvrir de très graves lacunes et ne s'attendait pas à trouver une telle prise de conscience du problème de la part de l'Etat-Major.

La Directive de mars 1979 pour l'entraînement à la défense NBC dans l'armée de Terre fait apparaître la défense NBC comme partie intégrante de la manœuvre. Elle souligne que la défense NBC se prépare dès le temps de paix et requiert une *instruction et un entraînement constants et minutieux.* De fait, il nous a été possible de constater que cette Directive, dont les idées forces ont été reprises dans la Directive annuelle pour 1981 sur les activités d'instruction et d'entraînement, avait provoqué à tous les niveaux une *réelle sensibilisation* à ce problème important. Pour 1981, la défense chimique a constitué le premier des cinq points d'application privilégiés de l'instruction. Nous souhaitons qu'il en soit encore de même quelques années car *cette prise de conscience est relativement nouvelle et elle doit désormais toucher l'ensemble des cadres, notamment les sous-officiers* qui auraient un rôle déterminant à jouer en cas de menace chimique.

Quant aux matériels tant de détection que de protection et de décontamination, nous avons été surpris de l'importance et du caractère organique, directement et immédiatement accessible, des dotations à tous les niveaux et notamment à celui des unités élémentaires.

Il reste que, *face à l'ampleur de la menace qui existe dans ce domaine aucune lacune ne peut être autorisée et le très réel effort accompli depuis plusieurs années doit impérativement être accéléré et amplifié.*

Non sans quelque arbitraire et pour la simplicité de l'exposé, nous tenterons d'évaluer le degré de préparation de nos forces terrestres à la menace chimique aux différents niveaux auxquels cette menace peut à tout moment apparaître.

C. — Le niveau individuel

Les équipements individuels de protection dont est organiquement doté chaque combattant sont importants.

Ils comportent un *masque respiratoire* de bonne qualité, quoique de conception ancienne, l'ANP51 équipé de *cartouches filtrantes*, un *vêtement de protection* (modèle 63) peu encombrant, mais fragile. Ces équipements sont adaptés à la défense contre les agressions N. (nucléaire) B. (bactériologique) et C (chimique).

Chaque homme est en outre équipé de *moyens de détection et d'évaluation sommaires* des diverses formes de menace chimique (papier adhésif imprégné de réactif) ainsi que d'*éléments de décontamination individuels* (gant poudreux, nécessaire individuel).

Pour des raisons de maintien dans de bonnes conditions de conservation, les moyens de protection du militaire du rang sont rassemblés dans des *magasins des unités élémentaires* (compagnie, escadron, batterie). *Ils sont distribués aussi rapidement que l'armement individuel, et en même temps que ce dernier.*

Votre Rapporteur a pu constater personnellement à l'occasion d'interrogations inopinées au cours de visites dans les unités que les soldats *emportent désormais le masque à chaque exercice de combat* et s'entraînent régulièrement à le poser rapidement. Tous les soldats sont régulièrement entraînés à séjourner en atmosphère viciée. *Un local adhoc existe dans chaque caserne.*

En principe la *préparation des appelés au combat* en ambiance N.B.C. commence dès le premier mois de service, période pendant laquelle sont acquis les *actes réflexes de protection face au danger*

nucléaire et chimique. Après son arrivée en unité de combat, la militaire du rang poursuit sa formation individuelle et devient progressivement apte à participer à des tâches collectives de détection et de décontamination. L'aptitude à combattre en ambiance N.B.C. est entretenue *tout au long* du service national.

Votre Rapporteur estime cependant que des améliorations notables doivent être apportées sur 6 points importants :

1. — *L'entraînement demeure encore imparfait* en raison de la *sensibilisation insuffisante de certains cadres à ce type de manœuvre* et du caractère particulièrement éprouvant de la manœuvre sous équipement N.B.C. en l'état actuel des matériels en dotation. Un *effort très réel doit être poursuivi dans ce domaine auprès des officiers subalternes et surtout du personnel sous-officier afin que les « réflexes N.B.C. »* soient considérés comme un élément déterminant de la qualité d'une unité *et soient, de ce fait, fréquemment testés.*

2. — De même *l'accessibilité aux vêtements N.B.C.* doit être encore améliorée afin d'éviter toute perte de temps *même en période de paix* dans un domaine où la rapidité de réaction est essentielle à la survie du combattant.

L'entrée en service du survêtement à port permanent (S3P) dont les performances marquent un progrès considérable dans la protection individuelle devrait faciliter une *amélioration de la disponibilité opérationnelle au combat N.B.C. tant en période de guerre qu'en période normale. Cet objectif doit être prioritaire.*

Beaucoup plus *résistant* que les matériels anciens, le S3P peut en effet être stocké dans le casernement, à proximité immédiate de l'homme du rang, et être porté sur le terrain en position d'attente avec une contrainte physiologique réduite. Le passage de la position d'attente à la position de protection, y compris la mise en place du masque respiratoire, se fait en moins d'une minute.

3. — L'objectif actuellement poursuivi est d'équiper progressivement la totalité des unités combattantes d'active et mobilisées en effets de protection N.B.C. modèle S3P pour arriver à une *dotation individuelle de 2 collections par combattant*, la mise en place devrait être terminée en 1991, l'équipement des forces étant achevé en 1987. La phase intermédiaire consiste à équiper chaque combattant d'une collection modèle 63 et d'une collection modèle S3P sauf pour les FFA qui seront totalement équipées de 2 S3P dès 1982. *Ces objectifs doivent impérativement être tenus, voire rendus plus contraignants.*

Il reste que *cet équipement S3P demeure désagréable à porter, ce qui en limite l'utilisation. Les tenues de combat ordinaires* sont faites pour protéger dans une certaine mesure le soldat, étant entendu que les véhicules modernes (AMX 30, AMX 10, AMX 10 RC, VAB...) sont spécialement conçus pour être étanches au gaz. Les recherches en cours s'orienter vers la mise au point d'une *tenue de combat qui permettrait l'aptitude immédiate au combat N.B.C.*, sans recours à un survêtement. Votre Rapporteur se félicite de l'avancement des recherches dans ce domaine dans lequel aucun retard ne doit être pris.

La mise au point des *masques nouvelle génération* doit être accélérée afin de réduire les contraintes de la menace chimique (et également de la menace nucléaire) sur le combattant et permettre à ce dernier de *communiquer, de s'alimenter en liquides* et de pouvoir *viser efficacement*. Dès avant l'entrée en service du masque nouvelle génération votre Rapporteur estime indispensable :

a) *d'augmenter les dotations individuelles en cartouches filtrantes* dont la durée d'utilisation actuelle n'est que d'un quart d'heure,

b) *d'augmenter la dotation en masques munis de microphones* afin de réduire en partie l'effet désorganisant sur la cohésion des unités d'une simple menace chimique.

5. — *L'amélioration des dispositifs individuels de détection, (détecteur individuel de contrôle de neurotoxiques, etc), d'alerte et de contrôle chimique* est en cours. Elle doit s'accélérer.

6. — Il apparaît enfin qu'au niveau des *équipements de décontamination individuels* des améliorations notable pourraient être apportées sans difficultés majeures : dotations en seringues autoinjectables à divers compartiments, en collyre, etc. L'utilisation de ces moyens devrait faire l'objet d'un *entraînement*, actuellement manifestement insuffisant.

D. — Les véhicules

La plupart des véhicules de combat des forces de manœuvre (AMX 30 ; V.A.B. ; AMX 10 RC, AMX 10 chenillé, véhicules de tir Pluton et Roland 155 AUF1 etc.) sont équipés d'un *système de pressurisation et de filtrage efficace ainsi d'ailleurs que d'un détecteur radiologique de bord*. Chaque véhicule est en outre muni d'un ou de deux

appareils de décontamination de 2,5 litres. L'ensemble assure donc *une bonne protection du corps de bataille*. Des efforts complémentaires devraient cependant, selon votre Rapporteur, être engagés dans trois directions.

1. — Il conviendrait impérativement *d'améliorer la protection N.B.C. de certaines catégories de véhicules actuellement négligés* : certains véhicules de transmission et de commandement ; ambulances ; *véhicules de transport*. La frappe chimique sur *l'arrière du dispositif* n'est pas en effet une hypothèse à négliger et il est indispensable à la crédibilité d'une armée moderne que cette dernière puisse, en cas de frappe chimique, fonctionner dans toutes les opérations élémentaires qu'elle aurait à accomplir, y compris l'acheminement des renforts et des munitions ou les soins aux blessés.

2. — *La détection d'alerte et de contrôle devrait être notablement améliorée sur la plupart des véhicules*. Les dotations en Detalac et ultérieurement en Detadis devraient être notamment augmentées par rapport aux prévisions actuelles sur les véhicules de combat, *ainsi que sur les autres types de véhicules* en même temps qu'un *système collectif d'alerte immédiate à la menace chimique avec terminal sur chaque véhicule devrait être développé dans les délais les plus brefs*. Parallèlement, *chaque unité élémentaire devrait être équipée de quelques engins spécialement équipés pour la reconnaissance chimique et le balisage des zones contaminées*. Ces engins complèteraient efficacement l'action de futurs régiments N.B.C. dont la mise en place prochaine est prévue au niveau des corps d'Armée.

3. — Il nous apparaîtrait utile que chaque véhicule soit doté d'un minimum de moyens de décontamination de secours (trousse de premiers soins) ainsi que d'un petit stock de moyens de protection de rechange (masques ; cartouches respiratoires ; S3P).

E. — Les moyens collectifs

Un effort substantiel est en cours afin de doter l'ensemble des *unités élémentaires* de moyens de détection d'alerte (Detalac) et de contrôle significatifs. *Il importe qu'aucun retard ne soit pris dans ce domaine* où les dotations prévues nous paraissent avoir été calculées au plus juste. Au niveau des moyens collectifs trois directions nous paraissent devoir être privilégiées.

1. Mise en place *d'un système automatisé d'alerte* analogue à celui qui devrait être développé sur les véhicules.

2. Comblement rapide des retards actuels en moyens de *signalisation* des zones contaminées d'une part et de *décontamination* d'autre part (motopompes, bacs souples de 3 m³, citernes souples etc.).

3. Enfin il nous apparaît essentiel de faire entrer en dotation le plus rapidement possible des *abris collectifs* : véhicules abris ; tentes NBC à double toit munies de sas, analogues à celles en service dans l'armée soviétique. Il est clair que l'ensemble des moyens de *commandement*, de *transmission* et de *santé* devrait être prioritairement muni d'équipements de ce type afin d'assurer une permanence opérationnelle aussi importante que possible en cas d'alerte N.B.C.

F. — Les mesures tactiques

Dans ce domaine également un effort substantiel est en cours depuis plusieurs années : tous les exercices tactiques organisés à tous les niveaux sont mis à profit pour parfaire l'instruction des personnels et l'entraînement des unités. Les deux ou trois séjours annuels en camp sont particulièrement propices à ces activités. La notion de danger N.B.C. est prise en compte dans la *définition de l'environnement de tous les exercices*. Dans le cadre du déroulement de la manœuvre, se placent des incidents conduisant les participants à prendre des mesures de protection, de détection et de décontamination appropriées. *Des moyens de simulation sont mis en œuvre* pour représenter la dispersion d'agent toxique par avion rapide ou tirs d'artillerie, les explosions nucléaires, la présence du rayonnement nucléaire. Ces phases dynamiques marquent l'aboutissement normal de périodes d'instructions plus théoriques mais indispensables pour acquérir les savoir-faire indispensables jusqu'au stade du réflexe.

De fait, la *dispersion des unités*, leur *mobilité*, leur *camouflage*, l'*imbrication des dispositifs* avec ceux de l'adversaire sont autant de dispositions tactiques prises en compte afin de contribuer à parer au risque N.B.C.

1. Il semble cependant qu'un effort encore accru doive être poursuivi dans ce domaine qui devrait, à tous les niveaux, être considéré comme *partie intégrante de la formation au combat des unités et du*

déroulement de la manœuvre. Dans le même temps, le sens du terrain, compte tenu des particularités de la menace N.B.C., devrait être inculqué aux responsables de tous les niveaux afin d'aboutir à des automatismes régulièrement sanctionnés, à l'occasion de l'appréciation par la hiérarchie du niveau opérationnel des unités.

2. Il nous apparaît également important, et cela est lié à ce qui précède, que la *disponibilité opérationnelle au combat N.B.C.* fasse l'objet d'un effort constant. Les nouvelles collections S3P devraient permettre un meilleur entraînement ainsi qu'un stockage des vêtements N.B.C. plus immédiatement disponible encore. Le masque devrait en permanence être à portée immédiate du combattant.

3. Votre Rapporteur ne peut que se féliciter du projet de *mise en place de régiments N.B.C. à l'échelon des Corps d'Armée*. Ces régiments seront dotés de véhicules de reconnaissance adaptés et seront à même de mettre en place 9 postes de décontamination. Leur mise en place nous apparaît urgente afin qu'ils se substituent aux actuelles « batteries » N.B.C. des corps d'armée, manifestement sous-équipées. Il apparaît cependant *indispensable à l'efficacité de futurs régiments N.B.C. que ces derniers puissent s'appuyer au niveau des unités élémentaires et des régiments sur des moyens de reconnaissance, de détection et de décontamination organiques renforcés qualitativement et quantitativement*

4. *Votre Rapporteur se félicite également de la mise en place en cours d'un système d'alerte reposant sur deux émetteurs par division en correspondance avec des récepteurs sélectifs, en voie de mise en place dans chaque unité élémentaire. La mise en place de cet indispensable système apparaît cependant bien longue alors qu'elle devrait constituer une priorité dans l'équipement de nos forces armées. L'étude de récepteurs sélectifs qui seraient adaptés sur le plus grand nombre de véhicules devrait être envisagée.*

G. — La remise en condition

La remise en condition des unités après une agression chimique (ou nucléaire) fait l'objet d'une attention méritée. La mise en place des régiments N.B.C. devrait contribuer à améliorer les possibilités dans ce domaine. Chaque unité élémentaire et chaque régiment est en outre doté de *moyens de décontamination qui ne sont pas négligeables* :

— rechanges de nécessaires individuels, de gants poudreux et d'appareils de 2,5 litres ;

— appareils de 12 litres (3 appareils de ce type sont en principe en dotation dans chaque unité élémentaire);

— appareil de 600 litres (1 ou 2 par régiment);

— motopompe (2 par unité élémentaire; de 2 à 4 par régiment);

— bacs souples de 3 m³ (1 par unité élémentaire; 2 par régiment);

— citernes souples de 1 200 litres (1 par unité élémentaire; 1 à 2 par régiment);

— système de douches (1 par unité élémentaire; 2 à 3 par régiment).

Cependant ces moyens sont calculés assez juste, aussi les retards actuels dans les dotations prévues doivent-ils être impérativement comblés.

CONCLUSION

Au terme de cette très sommaire tentative d'esquisse des forces et des faiblesses dans l'adaptation de notre armée de terre à cette redoutable forme d'agression que serait le combat en atmosphère contaminée notamment par des moyens chimiques, trois conclusions majeures s'imposent :

1. *Un très réel effort de sensibilisation et d'équipement est en cours dans ce domaine dans notre Armée de Terre.*

2. Tant dans le domaine de l'entraînement que dans celui des équipements, des insuffisances subsistent encore. A cet égard il apparaît à votre Rapporteur comme un impératif minima *que les mesures et les dotations prévues soient réalisées dans des délais accélérés.* La définition de *dotations complémentaires* paraît en outre s'imposer d'urgence dans certains domaines : *moyens d'alerte, reconnaissance NBC, abris collectifs, protection NBC des PC et des centres de transmission* notamment à l'arrière.

3. Enfin, il apparaît à votre Rapporteur comme souhaitable pour notre pays de ne pas revenir sur les engagements auxquels il a souscrit en adhérant au Protocole de Genève de 1925 sur l'emploi en premier des armes chimiques. Il reste que le pays qui, par sa politique et son effort d'armement, se désigne actuellement lui-même comme notre principal adversaire potentiel, n'a pas eu les mêmes scrupules humanitaires que nous et s'est gardé les mains libres dans ce domaine. Plus, il a développé au sein de l'ensemble de ses forces armées une capacité chimique offensive considérable dont la décision d'emploi paraît déléguée jusqu'au niveau des unités élémentaires.

Une telle menace unilatérale constitue un handicap majeur pour nos forces armées que l'adversaire potentiel peut à tout moment contraindre à adopter des protections NBC qui réduiraient considérablement leurs capacités opérationnelles.

Compte tenu de la menace qui existe à l'Est dans le domaine des armes chimiques et, compte tenu du caractère extrêmement pénalisant

de cette menace unilatérale qui peut avoir pour effet de contraindre nos forces armées à une quasi-passivité sans possibilité de réagir, il apparaît extrêmement urgent de rechercher les réactions appropriées à ce nouveau défi.

EXAMEN EN COMMISSION ET CONCLUSION GÉNÉRALE

Votre Commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées a consacré deux réunions à l'examen du présent projet de budget.

Lors de *sa réunion du 12 novembre 1981* elle a entendu M. Charles HERNU, Ministre de la Défense, assisté de M. Georges LEMOINE, Secrétaire d'Etat à la Défense.

Le Ministre a affirmé d'entrée qu'il ne pouvait y avoir de sécurité pour l'Europe et la France sans un réel équilibre des forces entre les grands, équilibre à l'intérieur duquel la France maintient sa politique indépendante de défense, fondée sur la dissuasion nucléaire. La France, a dit M. Charles HERNU, si elle contribue à la sécurité commune de l'Alliance atlantique, est aussi un grand pays indépendant, maître de ses décisions majeures.

Le Ministre, dans cette optique, a insisté sur la nécessité d'une montée en puissance du potentiel nucléaire français pour le milieu de la décennie 1980-1990 ; ce sera là un des objectifs des programmes inscrits dans le plan intérimaire pour 1982-1983, puis du plan de programmation militaire pour 1984-1988.

Quant au budget militaire pour 1982, il s'inscrit dans une continuité mais il devra tenir compte des retards apportés à l'exécution de la programmation militaire de 1976 : d'où le couplage des exercices 1982 et 1983 pour en achever l'exécution. Ce budget, en augmentation de 17,63 % par rapport au précédent, se fonde sur trois principes majeurs, qui sont le maintien de la priorité du nucléaire, la poursuite de la fabrication d'équipements et de matériels modernes et l'accentuation de l'effort en matière de recherches et d'études.

M. Charles HERNU a notamment indiqué qu'il attendait de connaître les décisions définitives du Président de la République en ce qui concerne la fabrication du 7^e S.N.L.E. et du système d'arme nucléaire tactique destiné à succéder au « Pluton ».

Le Ministre a ensuite répondu aux questions posées par les commissaires, notamment MM. Max LEJEUNE, Philippe MACHEFER, Jacques GENTON, Michel d'AILLIERES et le Président ; il a indiqué en particulier que les « forces d'intervention » sont supprimées en tant que telles et remplacées par les forces d'assistance rapide (F.A.R.), ce qui traduit un changement de volonté politique ; il a également informé la Commission de la création prochaine d'un corps expéditionnaire humanitaire français, soutenu par le service de Santé des Armées.

Quant à la Sécurité militaire, le Ministre a confirmé sa suppression et il a annoncé la création d'une direction « Protection-Sécurité-Défense » chargée d'assurer par priorité la sécurité des fabrications, des technologies et des installations.

En ce qui concerne enfin les problèmes des personnels, le Ministre a répété qu'il n'admettrait pas la naissance de comités de soldats dans les unités, mais qu'en revanche il était décidé à y développer le rôle des commissions régimentaires.

Lors de sa réunion du 25 novembre 1981, votre Commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées a examiné le présent rapport pour avis après que le Rapporteur eût été reçu dans la matinée par le Major général de l'Armée de Terre, le général Belfayol.

Présentant son Rapport pour avis sur la section Forces Terrestres du budget de la défense, M. Jacques Chaumont a tout d'abord rappelé que, comme chaque année, il a dans son Rapport écrit, fait précéder l'analyse du budget d'un examen des différents éléments internationaux qui concourent à affecter directement la sécurité de la France.

S'attachant ensuite à l'étude des crédits de la Section Forces Terrestres, le Rapporteur a déploré l'étalement sur deux années de l'exécution des objectifs de la loi de programmation, ce qui aura pour effet d'engendrer de nouveaux retards. La part des crédits de paiements consacrés à l'Armée de Terre porte sur 33 milliards de francs, soit une progression de 15,5 %, inférieure à celle des crédits de paiement de l'ensemble du budget de la défense. Quant aux autorisations de programme, elles portent sur 19 milliards de francs, soit une progression de 8,8 %, inférieure également à celle de l'ensemble des autorisations de programme du budget de la défense. M. Jacques Chaumont s'est inquiété de la sous-évaluation de certains frais de fonctionnement, notamment en ce qui concerne la rémunération des personnels. Il a exprimé la crainte que les ajustements qui ne manqueront pas de s'imposer dans ce domaine, aient pour effet d'affecter encore les crédits, déjà insuffisants, du titre V.

Le Rapporteur a ensuite traité du risque N.B.C. et du niveau d'adaptation de l'Armée de Terre à la menace chimique. Le Rapporteur a conclu son exposé en s'en remettant à la sagesse de la Commission.

Après une question de M. Louis Martin sur l'interruption de l'extension du camp du Larzac, le Président, le Rapporteur, MM. Louis Martin et Albert Voilquin se sont interrogés sur les possibilités de manœuvre et d'entraînement de l'Armée de Terre. Après un débat auquel ont participé le Président, MM. Albert Voilquin, Louis Martin, Georges Repiquet, Jacques Genton, Roger Poudonson et Jacques Chaumont, la Commission a émis, à la majorité des membres présents, un avis favorable à l'adoption des crédits de la section forces terrestres.

*
* *

Sous le bénéfice des observations contenues dans le présent Rapport et en regrettant, d'une part, que le projet de budget qui nous est soumis marque, à tout le moins, une pose dans l'effort de défense de la France alors même que le Ministre de la Défense a indiqué devant votre Commission que les années 1985 seront des années de hauts risques et, d'autre part, que l'étalement sur deux ans de la fin de la loi de programmation aboutisse à réaliser en deux ans ce qui aurait pu — et dû l'être — en une année, votre Commission des Affaires Etrangères de la Défense et des Forces Armées s'est prononcée à la majorité de ses membres présents, en faveur d'un avis favorable au projet de budget pour 1982 de la Section Forces Terrestres.